
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 5 janvier 2026

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT –
M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN –
M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU –
M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed- Ali MOHAMED
AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN –
Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI –
M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ MIMOUNE –
M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-
SEPPI – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE –
Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD –
Mme Maryse ARTHAUD – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-
GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN –
M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO –
M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS –
M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – M. Mahrez BENHADJ –
Mme Émilie PROST – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE –
Mme Stéphanie CHABROUX.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Paul CAMPY (Pouvoir à M. Jacques VINCE)
Mme Agathe FORT (Pouvoir à M. Julien RAVELLO)
M. Stéphane FRIOUX (Pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)
M. Jacques GERNET (Pouvoir à Mme Morgane GUILLAS)
Mme Muriel BÉTEND (Pouvoir à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG)
Mme Béatrice VESSILLER
Mme Sylvie DONATI (Pouvoir à M. Antoine PELCÉ)
Mme Zemorda KHELIFI
Mme Marwa ABDELLI (Pouvoir à M. Mahrez BENHADJ)
M. Prosper KABALO (Pouvoir à M. Loïc CHABRIER)
Mme Sabrina BENHAÏM (Pouvoir à Mme Virginie DEMARS)
Mme Émilie PROST (Pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)
M. Stéphane COLSON
Mme Anaïs D'HOSTINGUE
M. Laurent LEGENDRE (Pouvoir à M. Mathieu GARABEDIAN)

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et chacun d'entre vous.

Bienvenue à tous pour ce premier Conseil Municipal de l'année et avant-dernier de cette mandature actuelle, puisqu'avant d'être renouvelée en mars, notre assemblée se tiendra de nouveau en février. Je présente à tous les membres du Conseil, ainsi qu'aux membres du public, à ceux qui nous suivent en ligne, mes vœux à l'occasion de cette année 2026 qui vient de s'ouvrir. Nous aurons l'occasion de les partager de nouveau mercredi, mais je le fais en tout cas à celles et ceux qui sont présents ici.

L'année ne commencera pas en musique. Nous nous réservons pour les vœux de mercredi. Vous verrez, je n'en dis pas plus. Puisque Frédéric LAMANTIA avait d'autres engagements ce soir. À sa décharge, la date du 5 janvier n'était initialement pas prévue dans le calendrier de nos instances délibératives.

À ce propos, et je le fais très formellement, je voudrais présenter à toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux mes excuses pour le report de ce Conseil, initialement prévu le mercredi 17 décembre dernier. Comme vous le savez, nous nous sommes aperçus, moins de 48 heures avant la tenue du Conseil Municipal de décembre, que le fascicule budgétaire n'avait pas été mis en ligne dans les délais légaux sur notre plateforme Alfresco.

C'est une erreur matérielle. Et je ne vous cacherai pas que cette péripétie m'a un peu agacé sur le moment. Mais en même temps, je ne peux pas toujours dire qu'il y a le droit à l'erreur dans cette collectivité, et ne pas l'appliquer quand l'occasion se présente.

Je rassure donc celles et ceux qui s'inquiéteraient, tout était bien préparé et prêt pour le 17 décembre. Cette erreur matérielle présentait néanmoins un risque de fragilisation juridique de nos délibérations. Et par souci de responsabilité, nous avons préféré décaler cette date de Conseil.

J'ai vu que certains, et c'est bien normal, avaient trouvé dans cette erreur matérielle matière à polémique, un peu politicienne. Je ne sais pas à quel jeu ils jouent. Tout ce que je peux vous dire ce soir, c'est que je vais les laisser jouer tout seuls, cela ne m'intéresse pas.

Notre équipe municipale utilise son temps. Réservons notre énergie et mobilisons nos idées pour travailler au service des Villeurbannaises et des Villeurbannais jusqu'à la fin du mandat qui nous a été confié, pour bâtir un budget municipal solide, cohérent et ambitieux, que notre Adjoint aux finances présentera de manière détaillée, alors que de nombreuses inconnues subsistent, liées au décalage du vote du budget de l'État, pour les raisons que vous connaissez.

Donc, bien sûr, j'ai été agacé de ce retard, mais je remercie l'administration pour autant. Dans des conditions aussi incertaines, pour la deuxième fois consécutive, il nous faut préparer un budget sans savoir absolument à quelle sauce l'État va continuer de faire les poches des collectivités. Cela reste un travail d'une excellente qualité, qui vous sera présenté ce soir.

Cette tentative de polémique a peut-être à voir avec l'année particulière qui s'ouvre devant nous ce soir, année d'élections métropolitaines, métropolitaines qui seront décisives pour l'avenir de nos territoires. Mais je n'ai pas envie d'y passer trop de temps. Et même si cela n'a pas d'impact direct sur nos Villes, je préfère me concentrer sur l'ouverture presque en

fanfare de cette année 2026, avec la sidérante opération militaire des États-Unis au Venezuela, avec l'interpellation de Nicolas Maduro et de sa femme.

Kidnapper un président dans son pays, fût-ce un chef d'État qui a installé au fil des ans un régime dictatorial, c'est une manière de piétiner à la fois la souveraineté d'un peuple, mais aussi les fondements mêmes du droit international.

Et après la brutale interdiction de séjour aux États-Unis pour cinq personnalités européennes engagées en faveur de la régulation plus stricte du secteur technologique, dont Thierry Breton, Commissaire européen de 2019 à 2024, il est tout aussi clair qu'inquiétant de voir que les États-Unis ne s'appliquent plus aucune limite dans la défense de leurs intérêts économiques. La loi du plus fort est bien à l'œuvre, et on peine à voir quel retournement de situation subi pourrait permettre de retrouver une forme de régulation dans les relations internationales.

Pour revenir plus précisément à la vie villeurbannaise, nous entrons dans la période traditionnelle des vœux. Je l'ai dit en introduction, nous avons rendez-vous le 7 janvier pour les vœux à la population, et le 13 janvier pour les vœux aux agents. Après cette rapide introduction, nous allons pouvoir commencer ce Conseil Municipal. Et je vais demander à M. GARABEDIAN, désigné secrétaire de séance, de procéder à l'appel.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. le MAIRE.- La feuille de présence va circuler pour que vous puissiez la signer. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 février à 17 heures dans la salle du Conseil de notre Hôtel de Ville. Avant d'examiner l'ordre du jour, nous allons procéder à l'adoption par le Conseil du procès-verbal de la séance du 19 novembre. Y a-t-il des remarques ? Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

2026-2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je propose de prendre acte que ce compte rendu a été présenté.

- Prend acte -

2026-8. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 SUR EXERCICE 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je ne sais pas si cela appelle une intervention de M. BOCQUET.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? 4 votes contre - Il est approuvé.

Votes "contre" Mesdames Sabrina BENHAÏM, Virginie DEMARS, Messieurs Loïc CHABRIER et Prosper KABALO.

- Adopté à la majorité -

2026-7. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE ET CORRECTION D'ERREUR SUR EXERCICES CLOS – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-5 MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- Pardon, il y a des votes contre ? Vous revenez sur le 8, au début ?

J'ai même pris le temps de demander à M. BOCQUET s'il avait besoin de s'exprimer, puisque l'intervention de l'opposition avait été retirée. Mais actons que je vais trop vite et remettons les choses en place. Sur la 8, il y a des votes contre des deux présents avec les pouvoirs que vous avez, c'est cela ?

M. CHABRIER.- Voilà.

2026-3. BUDGET PRIMITIF 2026 – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Nous passons donc au budget, celui que nous aurions dû voter le 17 décembre. Je ne doute pas que vous allez y revenir.

Quelques mots en introduction, mais M. BOCQUET fera une présentation à notre assemblée. C'est un budget de fin de mandat. Il ne prévoit donc pas de nouvelles actions, il s'inscrit dans la continuité des priorités engagées sur l'ensemble du mandat.

Il s'élève à 261,3 M€.

La Ville a fait le choix de mobiliser fortement sa capacité d'endettement pour engager un plan d'investissements de 73 M€. C'était 76 M€ en 2025. C'est effectivement 32 M€ de plus qu'en 2020, par rapport à nos années d'investissement. Il traduit, par l'ampleur des chantiers engagés au cours de ce mandat, notre souhait de mettre l'offre d'équipement public au niveau des besoins d'une ville dont nous avons appris à la fin du mois de décembre qu'elle avait dépassé les 163 000 habitants, pour avoisiner les 163 500 habitants. Il y a donc la nécessité de mettre à niveau des équipements tant au plan quantitatif que qualitatif.

Beaucoup de projets sont engagés sur l'année 2026. Je ne vais pas tous les détailler.

Notamment la reconstruction de l'école Jacques Prévert, la mise en place d'un plan canicule dans plusieurs écoles, pour faire face à des canicules qui interviennent dorénavant en dehors des vacances scolaires, en présence des élèves. La fin des travaux qui nécessitent des financements du complexe sportif Alice Milliat. Le début de la construction d'une nouvelle médiathèque au Tonkin, la mise en accessibilité de bâtiments publics, des nouveaux points d'implantation de vidéosurveillance. Je vous en épargne pour ne pas être trop long, et surtout pas trop redondant avec ce que va dire Jonathan BOCQUET.

Ces efforts d'investissement portent aussi sur l'amélioration des conditions de travail de nos agents municipaux, car 2026 verra le démarrage des travaux de réhabilitation du site Dupeuble, qui accueille l'ensemble des services techniques, mais aussi de nouveaux locaux pour le passage 33 ou la relocalisation des vestiaires de la police municipale.

Nous étions avec Yann CROMBECQUE le 31 décembre à leur rencontre avant la soirée du 31 décembre, ils attendent avec impatience ces nouveaux vestiaires pour être dans des conditions de travail à minima satisfaisantes.

Je l'ai rappelé également, c'est un budget qui se fait dans une grande forme d'incertitude par rapport à l'État, car nous n'avons toujours pas voté de budget. Nous ne savons donc pas comment les collectivités seront mises à contribution.

Mais en tout cas, ce budget, nous le montons avec beaucoup d'ambitions. Nous nous appuyons sur une épargne très solide, qui permet d'autofinancer près de 35 % de nos dépenses. Et pour arriver à ce résultat, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est très maîtrisée, sans mettre en cause les priorités que nous avons définies depuis le début de ce mandat.

Voilà ce que je peux dire rapidement en introduction de ce budget. Je laisse la présentation détaillée à M. Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui le dernier budget primitif du mandat. Avant d'entrer dans le détail des chiffres, je souhaite prendre un moment pour remercier l'ensemble des collègues élus, opposition et majorité réunies, pour la qualité des échanges qui ont jalonné le mandat. Remercier en particulier le collectif budgétaire, qui m'a accompagné dans les élaborations budgétaires chaque année.

C'est un exercice exigeant, parfois rugueux, qu'une discussion budgétaire, toujours frustrant, fait d'arbitrages complexes, mais c'est un axe politique fondamental, celui de la répartition des ressources publiques entre les multiples intérêts, besoins et attentes des Villeurbannaises et des Villeurbannais. C'est un exercice de priorisations, de choix assumés. Et à ce titre, c'est une question passionnante, et extrêmement noble.

Permettez-moi aussi d'adresser des remerciements appuyés à la Direction des finances, pour le travail rigoureux et constant que ses équipes ont mené tout au long du mandat. Leur expertise, leur disponibilité et leur sens du service public ont été essentiels à la construction de budgets sincères, lisibles, et au service des orientations politiques décidées par cette assemblée.

Vous avez souvent salué la pédagogie de mes présentations budgétaires, et je vous en remercie, mais cela tient d'abord à la pédagogie des agents de la collectivité. Ils ont eu un mandat mouvementé entre les évolutions, pour ne pas dire les révolutions réglementaires, l'évolution des normes comptables, les changements de logiciel, et j'en passe encore. Merci donc pour leur travail au quotidien, un travail au service des autres services, comme de nombreuses fonctions ressources, pas toujours reconnues comme telles. La Direction des finances a parfois le mauvais rôle, mais c'est évidemment une direction essentielle.

J'en arrive à la présentation du Budget Primitif 2026, dont les grands équilibres vous avaient été présentés en novembre dernier. Un budget qui s'inscrit dans la continuité du travail mené par l'équipe municipale depuis le début du mandat, fidèle aux engagements pris et attentif aux réalités financières, comme aux priorités sociales, éducatives, territoriales, ainsi qu'aux impérieuses nécessités écologiques.

Nos recettes augmentent deux fois plus vite que nos dépenses. Elles augmentent plus vite que nos dépenses pour plusieurs années consécutives. Les recettes progressent de 1,27 % et nos dépenses de 0,52 %. Nos recettes atteignent 199,82 M€. Nous pourrions bientôt arrondir à un chiffre rond. Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 170,28 M€. Vous pouvez en conclure l'épargne brute : elle atteindra un record, 29,54 M€, soit un autofinancement de 14,78 %.

Côté investissements, les dépenses s'établissent à 91 M€. L'essentiel des dépenses d'investissements sont liées aux travaux pour les nouveaux équipements municipaux et seront financées par l'autofinancement, par des subventions d'investissement, et par l'emprunt.

La diapositive suivante présente le poids relatif de chaque poste de dépense de la section de fonctionnement, pour un montant total de 170 M€. Elle nous permet de comprendre que notre maîtrise budgétaire est rendue possible par des éléments politiques et par des éléments contextuels. Parmi ceux-ci, la forte baisse des fluides. En effet, si les charges à caractère général évoluent de 2,24 %, le poste des fluides, lui, connaît une baisse de 8,7 %, et ce malgré l'ouverture de nouveaux équipements.

Je vous rappelle que ce poste avait connu un pic en 2024 à hauteur de 9 M€. Aujourd'hui, le prix de l'énergie continue de redescendre, et c'est une bonne nouvelle pour les collectivités, mais nous ne sommes toujours pas revenus au niveau d'avant crise, en 2022, à savoir 5,1 M€.

C'est aussi l'effet, sur l'eau et l'assainissement, par exemple, du travail de détection et de résolution des fuites, qui a permis de limiter les consommations. Ce travail de sobriété paie sur la dimension économique. Ceci permet de réduire le budget envisagé alors même que la Métropole a mis en place une tarification sociale par tranche, moins favorable aux grands consommateurs, qu'il faudra sans doute continuer à perfectionner pour mieux prendre en compte les équipements collectifs.

Le budget pour l'acquisition des produits alimentaires progresse sous l'effet combiné de la hausse de la fréquentation des restaurants scolaires et de l'inflation. Les dépenses d'entretien sont évaluées à la hausse. Je rappelle ici que c'est la conséquence d'un choix politique qui n'était plus fait sur les mandats précédents, celui d'actualiser (cela paraît être

un choix de bon sens) les enveloppes d'entretien sur la base de l'accroissement des coûts et des surfaces supplémentaires.

L'augmentation des surfaces a d'ailleurs aussi des effets sur les lignes de maintenance des charges locatives et les frais de nettoyage. Mais c'est aussi l'effet de l'augmentation des prix de ces prestations. Cela a évidemment un effet sur les frais d'imposition que nous payons quand notre patrimoine augmente.

En 2026, nous voyons aussi l'effet de l'organisation du festival des Invites, sur les frais de gardiennage, les locations mobilières, le service extérieur.

D'autres dépenses sont en diminution : les frais d'étude, d'assurance, de transport de biens, le budget fêtes et cérémonies, sur lequel nous faisons un effort de 10 %, ainsi que les autres frais divers. Les dépenses de personnel augmentent de 2,46 %, soit 2,45 M€, ce qui est principalement dû à l'augmentation du taux de cotisation CNRACL d'une part, 1,1 M€, et à la révision du régime indemnitaire, 1,1 M€ également.

Il y a aussi les facteurs très contextuels sur l'évolution de la masse salariale, par exemple le coût d'organisation des élections municipales et métropolitaines, ainsi que les prestations des intermittents du spectacle pour le festival des Invites. On note côté masse salariale que certains contrats de projets arrivent à terme, ce qui diminue les budgets correspondants.

Les autres charges de fonctionnement diminuent de 8,5 %. C'est lié notamment au fait que le fonds de précaution prévu au Projet de Loi de Finances n'est pas aussi important que ce que nous avons inscrit sur le BP 2025. Nous nous ajustons donc. Mais évidemment, il y aura toujours de l'incertitude sur le montant final tant que la Loi de finances n'aura pas été votée.

Les charges financières progressent de 7 % en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de l'encours de la dette.

Nous passons aux charges de fonctionnement ventilées par secteur. Cette répartition est restée stable entre 2020 et 2026. Il n'y a pas eu de révolution dans les équilibres budgétaires, politique publique par politique publique, entre 2020 et 2026.

Sur la masse salariale, montant et part dans les dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2026, une diapositive qu'il me semble important de repartager. La part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement progresse en 2026 et atteint 60,5 % de notre budget, mais j'attire votre attention sur sa stabilité dans le budget global de la collectivité, pour tordre le cou aux discours selon lesquels nous en aurions perdu le contrôle.

Un tableau présentera une comparaison dans le temps et avec les autres collectivités, mais nous y reviendrons plus tard.

Vous voyez là l'évolution en volume et en proportion. La part de la masse salariale reste tout à fait la même tout au long du mandat.

Nous pouvons passer à la diapositive suivante sur les recettes réelles de fonctionnement. Nous sommes sur une hausse de 1,27 %, soit 2,5 M€ en valeur absolue. La fiscalité directe locale demeure le poste le plus important, 62,7 %. L'estimation du produit de taxe foncière est de 123,1 M€ : les cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 87 M€ et le produit issu du coefficient correcteur pour 36,3 M€.

Le produit de taxe foncière sur le non-bâti reste stable et marginal : 100 000 €. Le produit estimatif de taxe d'habitation sur les résidences secondaires serait de 2,15 M€. La fiscalité directe locale atteindrait donc 125,35 M€, contre 126,1 au BP26, soit une baisse de BP à BP de 0,6 %.

Concernant les dotations versées par la Métropole du Grand Lyon, l'attribution de compensation est inchangée, alors que la dotation de solidarité communautaire serait en hausse de 360 000 €. C'est notamment l'effet des changements de modalités de calcul : prise en compte de la richesse de la commune, prise en compte de sa population, prise en compte du nombre et de la proportion de logements sociaux.

Les produits des services et du domaine sont en légère augmentation : 200 000 € supplémentaires. Les droits de mutation à titre onéreux augmentent, mais restent très loin de leur niveau d'avant crise. Les subventions sont estimées à 9,6 M€, en hausse de 4,3 %, notamment grâce à la hausse de la participation CAF pour la petite enfance et l'éducation, ou de l'État sur les dispositifs de retour à l'emploi.

Sur l'évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement, je vous ai régulièrement alertés sur la perte d'autonomie des collectivités, et j'ai régulièrement présenté ce graphique, qui l'illustre de manière implacable.

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et s'est vu transférer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la Métropole de Lyon. Par ce mécanisme, la commune a été sous-compensée. Et le coefficient correcteur qui s'applique sur les taux de TFPB 2020, de fait, ne nous fait plus bénéficier du pouvoir de taux sur cette part du produit de fiscalité.

Par conséquent, la part de produit fiscal sans pouvoir de taux est passée de 5,4 % en 2019 à 22 % en 2026. La part des produits des services et du domaine est, elle, restée stable sur le mandat, tandis que la part des dotations et compensations est passée de 21 à 17 %, tout comme la part du produit fiscal à pouvoir de taux, qui est passée de 56,8 en 2019 à 44,7 en 2026.

Les communes perdent en autonomie, elles perdent l'ensemble des leviers les uns après les autres pour aller chercher de nouvelles recettes et faire des choix politiques sur la conduite de leur stratégie budgétaire.

Sur cette diapositive, nous avons les principales dotations de l'État et compensations fiscales. Pour 2026, l'enveloppe prévisionnelle composée des concours de l'État aux collectivités progresse très légèrement. Les principales dotations sont la DGF, constituée de la dotation forfaitaire, en hausse de 4,32 %. Je précise que c'est un montant inférieur au montant réellement perçu en 2025. Il n'y a pas de posture optimiste dans cette écriture.

L'autre composante est la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, part de péréquation de la DGF. Elle intègre une hausse de 2,08 % par rapport au montant notifié en 2025, avec un point de vigilance ici : la prochaine mouture de la Loi de Finances pourrait impliquer une diminution de la part forfaitaire et une hausse de la dotation de solidarité urbaine.

Les autres dotations n'évoluent pas substantiellement, mais notons que la compensation à la suppression de la taxe sur les spectacles serait supprimée dans la Loi de Finances. Nous

en avons parlé lors du DOB. Cela fait partie des mesures que j'avais présentées en novembre où nous perdons des recettes et où nous avons des dépenses supplémentaires, si la Loi de Finances est votée telle qu'elle est actuellement à l'état d'hypothèse.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal, dotation négative qui génère un prélèvement sur les recettes fiscales de la ville, est prévu à 2 M€ pour 2026.

Côté investissements, nous prévoyons des dépenses d'équipement en légère baisse : moins 2,91 M€ par rapport à 2025. C'est assez logique dans un cycle municipal en année de transition. Cela reste un montant deux fois supérieur à la moyenne du mandat précédent. Au chapitre immobilisations incorporelles, nous pourrions citer de nombreux sujets de rénovation et de traitement thermique pour des écoles et des équipements sportifs, ainsi que la poursuite de la végétalisation.

Au chapitre des immobilisations corporelles, pour un total de 13,32 M€, en augmentation forte du fait de plusieurs acquisitions foncières, nous citerons les anciens locaux de la CPAM, rue Verlaine, le foncier du pôle sportif Saint-Jean ou le foncier de la Sainte-Famille de la maison sociale Croix Luizet, 5,86 M€ pour toutes ces opérations cumulées. Et les acquisitions de mobiliers pour les nouveaux équipements enfance et scolaire.

Le chapitre des travaux en cours est en baisse de BP à BP. Les dépenses d'équipements sont ventilées ici par secteur, hors subventions versées accordées à des organismes publics ou privés, qui n'apparaissent pas ici, car ce sont des éléments extrêmement variables d'une année à l'autre. En 2026, nous aurons notamment des subventions pour Monod, Saint-Jean, le CCAS. Si nous mettons cela de côté, voici la répartition des dépenses d'équipements ventilées par secteur.

Nous pouvons citer le groupe scolaire Croix Luizet, la reconstruction de Prévert, les aménagements du parc ACI, les rénovations énergétiques, notamment pour le centre nautique Etienne Gagnaire, l'extension des centrales photovoltaïques pour plus d'autoconsommation, notamment au boulodrome des Brosses, la rénovation de la MLIS, le reboisement de la Feyssine et l'espace jeunes au cœur du quartier des Gratte-Ciel Nord.

Nous arrivons à la conclusion de cette présentation. J'ai tenté de faire le plus synthétique possible, mais je ne doute pas qu'elle va ouvrir un débat extrêmement riche.

Vous m'avez, depuis le début du mandat, opposition comprise, et je vous en sais gré, souvent reconnu ma pédagogie et mes efforts didactiques. Je vous disais tout à l'heure que c'était d'abord grâce aux agents. C'est aussi parce que j'ai acquis une conviction au cours de ce mandat d'adjoint aux finances, c'est que quand vous entendez parler de choix budgétaires, et que vous trouvez le propos complexe, confus, technique, bref, si vous ne comprenez pas ce que l'on vous dit quand on vous parle de budget, de deux choses l'une : soit la personne qui vous en parle ne comprend pas de quoi elle parle, soit elle ne veut pas que vous compreniez de quoi elle parle.

Ayons tout cela en tête dans le contexte national, mais aussi local, où certains se découvrent des carrières de bonimenteurs et des tendances « aulassiennes » dans la manière de parler d'informations pourtant très facilement vérifiables d'un point de vue factuel, avec des indicateurs extrêmement précis, qui ne sont pas décrétés par notre ville, mais par des structures officielles, nationales, qui nous permettent d'évaluer la gestion municipale de manière saine et sereine.

Nous sommes fiers de notre mandat, nous assumons pleinement le très haut niveau d'ambition qui a été le nôtre pour notre ville. Nous assumons pleinement d'avoir renforcé nos services publics et déployé de nouveaux équipements dans notre ville. Nous sommes fiers d'avoir préparé l'avenir, en particulier dans la transition écologique et dans les moyens de solidarité et de vivre ensemble. Nous savons le chemin qu'il reste à parcourir et nous sommes confiants de pouvoir le poursuivre, puisque nous avons préservé une situation financière extrêmement saine, comme en attestent les indicateurs financiers.

Une dernière fois, je vous remercie pour votre attention sur cette trop longue présentation.

M. le MAIRE.- Non, elle était attendue, elle ne pouvait donc pas être trop longue, Monsieur BOCQUET. Nous avons trois demandes d'intervention. Pour la première, pour le groupe Villeurbanne Progressiste, je donne la parole à Mme BENHAÏM et M. CHABRIER. Ou M. CHABRIER seulement ?

M. CHABRIER.- Oui, car elle est absente. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous voici au dernier Budget Primitif de ce mandat. Et comme à notre habitude, nous tâcherons de nous exprimer dans une forme de bienveillance critique que vous nous connaissez depuis maintenant six ans.

Le moment est donc bien choisi pour faire un semblant de bilan de votre mandat par le prisme de cet exercice financier. Je voudrais vous remercier, Monsieur l'Adjoint, pour la clarté de vos explications tout au long de ces différents Conseils Municipaux et pour la qualité des échanges que nous avons eus. À titre personnel, vous savez que j'ai une sympathie pour vous depuis longtemps, mais cela ne gâche rien dans le débat politique, qui peut parfois être un peu vif.

La démarche peut paraître redondante. Elle l'est un peu, car nos constats sont globalement les mêmes année après année. Mais c'est surtout, car vous n'avez jamais, me semble-t-il, adapté votre cap, contre vents et marées, malgré un mandat, vous l'avez souligné, Monsieur l'Adjoint, perturbé par des crises extérieures. Vous avez dû y faire face, parfois dans la douleur, et surtout pour les habitants, car contrairement à ce que vous aviez annoncé, vous avez augmenté les impôts, alors que vous vous étiez engagés à ne pas le faire.

Depuis six ans, nous alertons sur votre façon de gérer les finances de cette Ville qui, selon nous, ne peut pas être maintenue dans le temps long et nous mène a priori vers une impasse. Six ans que, séance après séance, vous balayez les avertissements d'un revers de main, parfois avec une forme d'autosatisfaction à peine dissimulée. Ce Budget Primitif 2026 ne fera malheureusement pas exception.

Le problème n'est pas simplement la dépense, ni même l'emprunt lui-même, c'est l'absence de stratégie financière maîtrisée. Vous connaissez maintenant nos points d'interpellation, comme nous connaissons vos justifications, qui ne nous paraissent pas toujours fondées.

En 2020, Villeurbanne avait une dette faible, c'est un fait, vous l'aviez d'ailleurs vous-mêmes reconnu. En 2026, elle aura plus de 110 M€ d'encours, une dette trois fois supérieure à celle du début du mandat. Vous nous affirmiez, Monsieur le Maire, qu'une Ville qui n'est pas endettée, c'est une Ville qui ne sait pas rembourser la dette. Dont acte, soit. C'est vrai que la plupart des collectivités territoriales sont obligées de faire appel à l'emprunt. La question est de savoir comment celui-ci est géré.

Et sur la dette, nous connaissons déjà votre réponse. La dette n'est pas mauvaise, elle finance les équipements publics. Nous sommes d'accord. Mais encore faut-il faire des choix et avoir un certain nombre de priorités. Vous adorez nous le rappeler, pas seulement vous, mais aussi beaucoup d'Adjointes de votre équipe, il fallait rattraper les retards des mandats précédents. J'ai l'impression qu'il ne s'était rien fait avant, entre Lazare Goujon et vous-même il ne s'était rien passé !

Je peux comprendre que vous ne souhaitiez pas citer votre prédécesseur immédiat, pour des raisons que l'on comprend bien actuellement, mais il y a eu avant lui d'autres maires qui ont quand même marqué leur passage à Villeurbanne.

M. Charles Hernu a créé un certain nombre d'équipements sur lesquels vous pouvez appuyer vos politiques publiques aujourd'hui. Et M. Gilbert Chabroux, à qui nous devons la bonne santé financière qui a été poursuivie par ailleurs. Ne dites pas qu'il y a eu des retards dans les mandats précédents, car on a l'impression qu'avant vous, Villeurbanne était une espèce de désert en termes d'équipements.

Alors, c'est votre constat, bien que, je viens de le dire, ce rattrapage doive être relativisé. Villeurbanne n'a pas été particulièrement sous-dotée précédemment, me semble-t-il. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il y a un besoin d'investissements face à une population croissante, vous l'avez souligné. 163 000 habitants, on peut s'en féliciter. Nous ne le remettons pas en cause.

Mais le rattrapage n'impose pas de lancer tous les chantiers en simultané, sans plan d'atterrissage ni programmation financière équilibrée. On n'additionne pas les travaux pour faire un maximum et espérer que cela passe le plus vite possible. Tout cela se programme, s'évalue et se fait par différentes phases.

Ce n'est donc pas un rattrapage maîtrisé, comme vous aimez le dire, mais plutôt la conséquence d'une absence de planification, et ce tant sur l'investissement que sur le fonctionnement. Nous n'avons cessé de vous le répéter depuis six ans. Vous avez laissé filer les dépenses de fonctionnement. Et maintenant, vous nous servez un scénario d'augmentation limitée à 0,6 %. Bonne surprise de premier abord, mais cela ressemble plutôt à un affichage politique qu'à une trajectoire budgétaire.

Vous avez d'ailleurs donné un certain nombre de réponses lors du DOB : suppression de quelques postes, diminution du dispositif d'épargne forcée, diminution des coûts liés aux fluides, après plusieurs hausses. Vous reconnaissez d'ailleurs que vous avez profité d'un effet d'aubaine, ce qui ne représente en rien un choix affirmé d'économies structurelles, mais un concours heureux de circonstances. Et d'ailleurs, ces effets conjoncturels peuvent aussi varier dans l'autre sens : les droits de mutation à titre onéreux ont été en cela un exemple frappant, malheureusement.

Cela vaut aussi pour les ressources humaines, d'autant que les charges de personnel augmentent encore de 2,45 % sur ce BP pour s'élever à plus de 100 M€. Des recrutements peuvent être nécessaires et utiles. Nous ne le nions pas, bien évidemment. Notamment sur le volet sécurité et police municipale. Et là-dessus, sur un sujet sensible, vous reconnaissez, Monsieur le Maire, que, tout au long de ce mandat, nous avons été plutôt positifs par rapport à votre action. Nous avons approuvé votre démarche, pour laquelle vous avez eu quand même le concours de l'État.

Car je constate que, très souvent, on tape sur l'État et le Gouvernement, mais en la matière, et vous reconnaissez vous-même, Mme la Préfète est très souvent sur Villeurbanne, au Tonkin, vous avez donné beaucoup d'interviews avec elle sur le terrain, vous pouvez vous satisfaire aussi de l'intervention de l'État sur ces questions.

Néanmoins, ces charges de personnel, qui ont très fortement augmenté au début du mandat, et pas seulement sur la sécurité, corrélées à une dette qui a aussi explosé, renforcent la rigidité structurelle de la collectivité, car le poids de ces charges incompressibles limite fortement nos marges de manœuvre. Et c'est ce que nous déplorons : un manque de planification qui a réduit les marges de manœuvre à peau de chagrin.

Si les recettes ont augmenté, cela ne fut pas indolore, et pas nécessairement pour les raisons que vous évoquez. Nous l'avons déjà dit, nous regrettons que vous ayez augmenté de 10 % les impôts, alors que vous vous étiez engagé à ne pas le faire sous ce mandat et que nous continuons de croire que c'était évitable. Vous nous affirmiez lors du DOB que cela n'avait été fait que pour compenser l'inflation et les dépenses obligatoires issues des décisions des différents gouvernements.

Il faut rappeler des vérités. Vous ne pourrez pas invoquer l'inflation éternellement, car cette année, en 2025, l'inflation en France est la plus faible de toute la zone euro. Et en ce qui concerne les décisions gouvernementales, c'est un alibi un peu pratique, mais je ne vous ai pas entendu protester contre la revalorisation du point d'indice pour les agents de la Ville.

Ensuite, nous l'avons dit, vous avez brûlé les marges de manœuvre qui permettent normalement d'encaisser l'inflation et autres causes exogènes d'augmentation des dépenses.

Enfin et surtout, la véritable hausse de cette hausse des impôts était en réalité la dégradation de l'autofinancement. Car j'ai du mal à croire les affirmations de M. l'Adjoint aux finances, qui nous dit que celui-ci s'est amélioré par rapport à 2020. Au rythme auquel il se dégradait depuis votre arrivée, sans recettes nouvelles, nous allions vers une situation compliquée. Je parle de l'autofinancement. Il était tombé au BP2023 à 16,9 M€, soit un taux de 9,72 %, très près du seuil d'alerte de 8 %.

En comparaison à la situation actuelle et au remboursement de la dette qui s'élève à 13,6 M€, à peine 3 M€ de moins que l'autofinancement 2023, votre choix était clair : augmenter les impôts pour tenir votre cap. Car renoncer à certains projets et en assumer la responsabilité politique n'était visiblement pas une option.

Vous affirmez également que nous avons encore de la marge sur les impôts, justement parce que la pression fiscale est moins importante qu'ailleurs. Certes, mais la situation des villes de la même strate n'est pas nécessairement comparable. Elles n'ont pas forcément la même composition sociologique, les mêmes besoins en équipements, les mêmes situations territoriales.

Après ces constats, vous allez nous dire, je le sais, que nous ne sommes pas là pour constituer un trésor de guerre. C'est un peu une mauvaise blague, car nous n'avons jamais prôné le fait de s'asseoir sur la caisse. Nous ne sommes pas Harpagon dans l'Avare de Molière, disant : « *Ma cassette, ma cassette, ma cassette !* ». C'est un propos un peu caricatural, mais avouez qu'entre les deux, il y a quand même un monde.

Des questions se posent à l'issue de ce débat, comme de celui des années précédentes. Quel seuil fixez-vous ? Qui est votre plafond au-delà duquel la dette ne serait plus contenue ? Quelle augmentation serait trop importante pour qu'elle se fasse aux dépens des générations futures ? Comme expliqué au dernier Conseil, ce sont des questions auxquelles nous n'avons pas de réponses.

En résumé, vous demandez souvent quel projet nous n'aurions pas fait. Je vous le dis, ce n'est pas à l'opposition de faire des choix pour l'exécutif. En revanche, nous pouvons apporter un certain nombre de réponses. Nous n'aurions pas fait exploser la dette sur la totalité du mandat. Nous n'aurions pas mis les Villeurbannais sous pression fiscale en augmentant les impôts alors que nous avons dit que nous ne le ferions pas. Nous n'aurions pas continué à dépenser plus alors que nos recettes et notre épargne diminuaient. En bref, nous n'aurions pas mis la ville dans une situation financière plus que critique.

Alors, en six ans après le début du mandat, il faut croire encore un peu aux contes de fées pour espérer, comme vous le dites, Monsieur le Maire, voir la ville enchantée.

M. le MAIRE.- Merci. Je crois qu'il y avait une demande d'explication de vote à titre personnel, Madame Emilie PROST.

Mme PROST.- Oui, exactement. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Ce sera en effet une explication de vote, moins étoffée que la précédente intervention, mais, vous l'aurez compris, avec une vision conclusive quelque peu différenciée. C'est donc après une période de réflexion, et non pas sans une petite émotion, que j'ai demandé à prendre la parole ce soir.

Comme vous le savez, je ne suis pas une spécialiste des finances publiques, et je ne prétends pas l'être. Ce n'était pas un sujet de prédilection sur lequel j'avais coutume d'intervenir tout au long de ce mandat. Toutefois, les éléments d'analyse fournis par M. l'Adjoint au fil du temps, et notamment l'évolution des indicateurs financiers déjà présentés lors du DOB, me semblent tout à fait rassurants sur la santé financière de Villeurbanne.

Ces éléments sont selon moi à comparer avec ceux d'autres villes de taille équivalente, cela avait été dit, et surtout en tenant compte des nécessités particulières d'investissements, si nous souhaitons voir se poursuivre le développement harmonieux de Villeurbanne.

J'ai bien pris conscience également de la sous-dotation de l'État, qui est un élément factuel que nul ne peut aujourd'hui éluder. Je salue donc la méthode et la rigueur du travail réalisé par M. l'Adjoint et par les services dans un contexte national pour le moins de plus en plus compliqué. Par ailleurs, et ce n'est désormais un secret pour personne au sein de notre Conseil, j'ai annoncé récemment que je soutenais le volontarisme de M. le Maire et de l'équipe municipale en matière d'équilibre des actions menées, en soutien tout à la fois à la tranquillité publique, à la qualité de vie, à la solidarité, ce qui transparait également dans les choix budgétaires présentés.

Pour ces raisons, et ayant déjà soutenu ces choix et actions lors de mes votes antérieurs, je me prononcerai aujourd'hui favorablement sur le vote de ce Budget Primitif pour 2026. Enfin, je profite de ces quelques mots pour annoncer que je m'apprête à quitter le groupe Villeurbanne Progressiste. La demande a été faite avant ce soir, mais n'a pas encore pris effet, pour des raisons administratives. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je vais donner la parole, pour le Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, à Julien RAVELLO et Olivier GLUCK. Je les laisserai répartir le temps de parole comme ils l'entendent.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, en préambule, je souhaite préciser que le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble aura deux interventions distinctes, à l'instar de l'opposition : une que je porterai pendant six minutes environ, et une portée par Olivier GLUCK pendant environ quatre minutes.

M. le MAIRE.- C'est généreux, bravo !

M. RAVELLO.- Je vous demanderai votre indulgence si nous dépassons un tout petit peu les dix minutes, sachant que j'ai déjà pris 20 secondes pour cette explication.

Villeurbannaises et Villeurbannais, le vote du budget n'est pas un vote technique. C'est un choix politique majeur, voire un moment de vérité politique. Derrière les tableaux et les ratios, il y a des choix. Les élus municipaux du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble qui soutiendront cette intervention souhaitent rappeler que nous avons soutenu le travail collectif mené pendant ces six années au sein de la majorité actuelle, que nous avons construite, et nous ne le renions pas.

Mais 2026 n'est pas 2020, et la situation sociale ne cesse de se dégrader du fait des politiques libérales, couplées à des politiques sécuritaires et liberticides au niveau national. Nous nous devons de soutenir les plus fragiles et les plus pauvres dans la situation actuelle, et les choix que nous devons faire doivent impérativement se tourner vers des politiques d'urgence sociale : accès aux soins pour toutes et tous, lutte contre toutes les formes de discriminations, lutte contre les inégalités et soutien des plus pauvres par des accès gratuits à certains services publics, soutien renforcé aux associations, à l'éducation.

Villeurbanne doit rester un point d'appui, un rempart, et non pas un relai de l'austérité nationale. Nous n'oublions pas l'ensemble des actions, projets et investissements à mener pour la bifurcation écologique, que ce soit pour préserver la biodiversité, atténuer le changement climatique, mais aussi pour adapter notre ville à ses conséquences et aux températures extrêmes qui nous attendent, et qui frapperont encore plus durement les plus défavorisés d'entre nous.

Nous savons que beaucoup a été fait durant ce mandat sur ces sujets, et les prochains budgets devront continuer à mettre l'accent sur l'enjeu de notre siècle. Bien sûr, et nous l'avons très souvent rappelé ici, certains choix ne sont pas les nôtres. La vidéosurveillance, les liens étroits avec le privé, que ce soit via les DSP ou la SEMOP pour les crèches et l'Astroballe.

Mais passons un peu aux chiffres.

Comme déjà évoqué lors du DOB, à Villeurbanne, les recettes stagnent autour de 200 M€. Une partie dépend de la fiscalité locale, que nous assumons d'avoir augmentée via la taxe foncière. Malgré cette hausse, et comme l'a rappelé Jonathan BOCQUET en novembre dernier, la Ville n'utilise pas autant son potentiel fiscal par rapport à d'autres communes de même strate. Une partie de nos recettes dépend de décisions nationales, prises par la Macronie avec la complicité active de la droite, et plus récemment, malheureusement, de certains partis de gauche présents dans cette assemblée.

Car disons-le clairement, Villeurbanne est sous-dotée : 130 € de DGF par habitant contre 220 € pour la moyenne des communes de même strate. 14 M€ qui manquent chaque année. C'est colossal, injuste, et politiquement inacceptable. Comment expliquer à nos habitants qu'ils valent 90 € de moins que les autres ? Comment accepter ce manque à gagner alors que les besoins explosent ?

Et pendant ce temps, que fait l'État ? Il serre encore la vis. La Macronie veut imposer des efforts inédits aux collectivités territoriales à hauteur de plusieurs milliards d'euros et redouble d'imagination quand il s'agit de coupe dans les budgets, avec notamment la reconduction pour une deuxième année de l'extravagant DILICO. La droite applaudit au nom de la bonne gestion. L'extrême droite fait semblant de défendre les territoires, mais vote les mêmes politiques austéritaires dès qu'elle en a l'occasion. Et le Parti Socialiste, Place publique, les Ecologistes protestent timidement, voire négocient, comme trop souvent, au nom de la responsabilité.

Que l'on arrête l'hypocrisie, ce n'est pas de la rigueur, c'est de l'austérité. Ce PLF 2026 qui s'annonce est un budget qui coupe partout, sauf pour les armées et les plus riches. Qui peut défendre ces orientations ? Les communiqués et les vœux ne suffisent plus quand les crédits essentiels pour répondre aux besoins de la population disparaissent.

Après les recettes, passons aux dépenses locales. Nous regrettons que leur évolution soit si faible, 0,52 % entre 2025 et 2026, soit moins que l'inflation et moins que l'évolution démographique. Cela veut dire que nous ne dépensons pas assez pour répondre aux besoins croissants et fondamentaux de la population. Par ailleurs, à Villeurbanne, nous dépensons environ 1 040 € par habitant, soit moins que la moyenne des villes de même strate.

À celles et ceux qui parlent de coupes, nous reposons toujours la même question : quels services et quels postes supprimeriez-vous ? Notons néanmoins que les dépenses de personnel représentent 60 % de nos dépenses de fonctionnement, comme la moyenne de même strate, et comme sur l'ensemble des dernières années. Vous l'avez montré, Monsieur l'Adjoint. Les recrutements réalisés lors de ce mandat et les hausses de salaire étaient donc nécessaires.

Sur l'investissement, nous faisons le bon choix. Nous investissons à la hauteur des besoins. 77 M€ de dépenses d'équipements prévus encore en 2026 vont permettre de déployer de nouveaux services publics. Même si nous aurions aimé, par exemple, que la Maison de l'égalité ait été priorisée dans le début du mandat.

L'investissement, ce n'est pas une dépense inutile. C'est préparer l'avenir. Contrairement à certains groupes qui ne parlent que de ratios, nous parlons de logement, de déplacements, de dignité et de services publics. Et les chiffres sont clairs. La Ville peut se le permettre. Un autofinancement de 29,5 M€, soit un taux d'épargne brute de 14,18 %, une capacité de désendettement de 3,8 ans. Alors non, la caisse n'est pas vide. Dire le contraire, c'est mentir. Nos ratios restent bons, au-dessus des seuils recommandés et au-dessus de la moyenne de la strate.

Nous ne disons pas qu'il faut s'affranchir des contraintes financières, comme l'a laissé croire M. l'Adjoint aux finances le mois dernier. Mais pourquoi garder de la marge alors qu'il nous faut intensifier la lutte contre les inégalités et protéger le vivant en ces temps de crise ? Nous avons noté avec intérêt que la Métropole de Lyon n'a pas hésité à diminuer

son autofinancement jusqu'au seuil accepté de huit ans de désendettement à l'issue du dernier Conseil Métropolitain. Nous regrettons que Villeurbanne n'en ait pas fait de même.

Et d'ailleurs, on ne parle que d'indicateurs financiers, mais quid des indicateurs écologiques, humains, sociaux ? La dette que nous allons laisser à nos enfants est-elle uniquement financière, ou plutôt une dette sociale et écologique qui va menacer l'existence même de la vie sur terre ? Certaines de nos actions d'aujourd'hui nous épargneront de nombreuses dépenses à l'avenir. Faut-il vraiment attendre qu'il soit trop tard pour agir ?

Pour conclure, notre boussole est claire, nous faisons le choix de gouverner par les besoins et de renforcer les services publics. Oui, il y a des contraintes financières, mais nous avons encore des leviers. À l'heure des urgences sociales et écologiques, la neutralité n'existe pas. Soit on accompagne l'austérité, soit on la combat. Nous devons faire des choix politiques courageux, et nous les assumons. Les membres de notre groupe qui soutiennent cette intervention s'abstiendront. Je vous remercie.

M. GLUCK.- J'interviens donc au nom des membres de notre groupe qui vont voter ce budget, en explicitant pourquoi.

Il s'agit d'un budget de fin de mandat, un budget de transition, un budget dans la continuité des exercices précédents, un budget qui reste à la hauteur des enjeux sociaux, écologiques et démocratiques, un budget qui, comme les précédents, répond aux besoins des habitants, en rattrapant un manque notoire d'équipements (n'en déplaise à M. CHABRIER), en accompagnant un développement démographique important. Avec encore un très haut niveau d'investissements. Rappelons que les collectivités sont les premiers moteurs de l'investissement, et heureusement, car elles sont les premiers leviers pour s'adapter au monde de demain, pour garantir l'accès aux services publics essentiels à la population.

Il s'agit aussi d'un budget de résistance aux politiques austéritaires, aux coupes budgétaires imputées aux collectivités. Le Projet de Loi de Finances 2026, même s'il n'est toujours pas voté, prévoit des compensations en moins à hauteur de 450 000 € pour la Ville de Villeurbanne, et le fameux DILICO, dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités. Cette ponction sur le budget des collectivités passe de 1 à 2 Md€ au niveau national, avec un impact pour Villeurbanne de près de 3,4 M€ sur notre budget 2026.

À cela s'ajoutent d'autres mesures, comme la diminution des fonds verts, qui permettent d'investir dans la transition écologique. Malgré tout, nous poursuivons notre politique volontariste au niveau de la commune. Dans l'état actuel, l'impact sur le budget de la commune du PLF 2026 représente une facture de plus de 4 M€, l'équivalent de notre effectif de police municipale ou d'un tiers de notre effectif d'ATSEM dans les écoles maternelles, pour ne prendre que ces deux exemples.

Il s'agit d'un budget de défense des services publics, dans une période où ils sont constamment attaqués. Un budget équilibré entre investissement et fonctionnement, entre services publics rendus aux usagers et conditions de travail des agents municipaux, car sans elles et eux, sans leur travail au quotidien au service de la population, il ne peut y avoir de services publics de qualité.

Je le dis en tant qu'Adjoint aux ressources humaines, notre action pour l'amélioration des locaux du personnel, pour la formation, la prévention des risques professionnels, la santé au travail, l'action sociale, l'augmentation de la rémunération, est déterminante.

Il s'agit enfin d'un budget maîtrisé, avec une pression fiscale moins importante qu'ailleurs, un emprunt contenu et un autofinancement élevé. Tout cela contrairement à ce que l'on peut lire dans la presse de certains opposants ou l'intervention de l'opposition municipale encore aujourd'hui. Un budget qui, grâce à une dynamique maîtrisée des dépenses, préserve l'avenir, quel que soit le futur exécutif municipal, en ne réduisant pas les capacités d'investissement sur les prochaines années.

Voilà pourquoi nous voterons avec enthousiasme et conviction ce Budget Primitif 2026.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour les autres groupes de la majorité, est à Agnès THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous présentons ce soir le dernier exercice budgétaire de ce mandat. Il donne à voir le chemin politique et budgétaire parcouru depuis 2020 et ce que nous souhaitons poursuivre sur ce début 2026, sans jamais renoncer à notre ambition pour Villeurbanne :

Doter notre Ville d'un budget suffisant pour accompagner les besoins de ses habitantes et habitants dans une ville qui grandit et se transforme.

Ce budget, c'est l'alliance d'une stratégie résolument volontariste et d'une méthode exigeante.

Depuis plusieurs mois, les élus de cette majorité et les services municipaux ont réalisé un travail sérieux et de grande qualité, et ce malgré les incertitudes, notamment en l'absence de loi de finances. Merci à tous les collègues, et notamment Jonathan BOCQUET, pour la clarté de ses présentations, qui permet à chacun de bien comprendre les enjeux des finances locales, qui sont d'une grande complexité. Emilie PROST le rappelait également.

Au fil de nos débats dans ce Conseil, et même au-delà de ces murs, nous avons entendu beaucoup de choses sur ce budget, et plus globalement sur la gestion qui a été la nôtre depuis 2020.

On nous a souvent dit :

- que nous manquions de prudence,
- que nous faisons tout en même temps,
- et que nous hypothéquons l'avenir.

On a aussi, et c'est particulièrement regrettable, voire peu responsable, voire irresponsable, mis en doute la sincérité des éléments budgétaires présentés dans cette instance.

Chers collègues, c'est dans un contexte de profonde insécurité à tous les niveaux - effondrement écologique et du vivant, financiarisation de la société poussée à l'outrance, instabilité institutionnelle permanente fragilisant lourdement la vitalité de nos territoires - que nous nous apprêtons à approuver ce budget ce soir.

Les Villeurbannaises et Villeurbannais n'attendent pas de nous de rester passifs face à ces crises. Ils attendent que nous les en protégeons en agissant pour affronter celles déjà là, et que nous préparions aussi la ville à celles qui viendront inévitablement.

Ils attendent aussi de leurs élus l'anticipation face aux besoins nouveaux.

C'est pourquoi nous faisons le choix, et cela a été dit, de mobiliser la capacité d'endettement de la Ville en engageant un plan d'investissement de 73 M€.

Nous le faisons parce que nous en avons la capacité financière, que les besoins sont là et que nous anticipons aussi ceux de demain :

- Pour rattraper les retards constatés en termes de qualité des équipements et des espaces publics : beaucoup ont été conçus et construits dans les années 80 et ont besoin d'être rénovés.
- Pour accompagner une forte croissance démographique insuffisamment anticipée en termes de couverture d'équipements publics.
- Pour adapter notre territoire aux effets du changement climatique et atténuer les impacts sur l'environnement.

Ce que nous ne faisons pas, en revanche, c'est laisser cette dette s'envoler et réduire les capacités des prochains exécutifs à conduire des investissements prioritaires.

Nous laissons cela aux gouvernements successifs. Et que chacun soit rassuré ici :

- Notre capacité de remboursement de la dette est autour de trois ans, loin du seuil d'alerte fixé à 10 ans.
- Notre capacité d'autofinancement est en hausse de 5,8 %.
- Autrement dit, notre gestion demeure exemplaire.

Et il est là aussi, le courage politique, celui de ne pas verser dans l'ère de la post-vérité, de la trumpisation et des mascarades de la vie politique, y compris locale.

Il est parfois plus simple de s'abandonner aux croyances d'une gestion supposée chaotique. C'est un choix.

Ce que nous continuons à faire à travers ce budget, c'est de construire, porter et garantir des sécurités municipales.

Sécurité, au sens le plus noble du terme, renvoyant au droit naturel et imprescriptible qu'est la « sûreté », comme l'affirme l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le droit à la sécurité, c'est celui qui permet la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, mais aussi un ensemble de droits sociaux dont les institutions publiques sont les garantes.

Et c'est bien au nom de ce principe que notre majorité municipale à Villeurbanne, comme beaucoup de Villes comme les nôtres, agissent au quotidien pour leurs habitantes et habitants au nom de la justice sociale et de la justice écologique.

C'est au nom de ce principe que se construisent des espaces de sécurités qui se répondent et se complètent.

Nous répondons au besoin de sécurité éducative en favorisant un cadre d'apprentissage plus agréable et durable. 18 M€ sont engagés dans la rénovation et la restructuration de plusieurs groupes scolaires, comme Alice-Ball à Cusset, Jacques-Prévert aux Gratte-Ciel, ou encore le groupe scolaire Croix-Luizet.

Nous répondons au besoin de sécurité climatique. Cette année, ce sont près de 15 M€ qui sont consacrés pour adapter la ville aux effets du changement climatique.

Cela passe par :

- l'amélioration de la performance énergétique et du confort d'été des bâtiments municipaux, en particulier les écoles et des équipements sportifs,
- des aides aux copropriétés pour la rénovation des logements,
- le raccordement au réseau de chauffage urbain de groupes scolaires et de la cuisine centrale,
- la solarisation des toitures de plusieurs sites municipaux,
- près 6 M€ consacrés pour plus de nature en ville, comme la création du parc Roger-Planchon dans le nouveau quartier de la Filature et les travaux de végétalisation des cours d'école et des crèches.

Qui peut dire ce qui est moins prioritaire pour ces investissements après l'année 2025 qui vient de s'achever comme étant la plus chaude de toute l'histoire ?

Nous répondons aussi au besoin de sécurité alimentaire en accompagnant les plus jeunes vers une alimentation plus saine et équilibrée. 3 M€ sont engagés pour le renouvellement des marchés alimentaires, avec la mise en place d'un outil de mesure des origines des produits. Les agriculteurs aussi peuvent nous dire merci.

Nous répondons au besoin de sécurité économique. Près de 900 000 € sont engagés pour l'aménagement des nouveaux locaux du passage 33, un lieu ressource dédié à l'insertion professionnelle, à l'emploi, à la formation et à l'entrepreneuriat, face à l'insécurité du marché du travail dont les plus fragiles sont les premières victimes.

Nous répondons aussi au besoin de sécurité en termes de santé publique, avec ce plan de prévention et de lutte contre les discriminations dans la santé. Avec le service de santé scolaire, avec une attention particulière à la santé mentale des jeunes, que ce soit par les points accueil écoute jeunes, ou encore en soutenant le « Festival de la santé mentale », l'un des projets lauréats de la dernière édition du budget participatif.

Pour favoriser la pratique d'une activité physique, nous engageons près de 10 M€ dans les équipements sportifs, correspondant aux nouveaux besoins des habitants et aux demandes des très nombreuses associations. Je pense à la mise en service du complexe Alice-Milliat ou les travaux de restructuration du complexe sportif Mateo.

Nous répondons au besoin de sécurité sociale et solidaire. Nous reconduisons le dispositif d'aides facultatives du CCAS.

Nous maintenons notre engagement dans la lutte contre le sans-abrisme, là où d'autres démissionnent de cette responsabilité.

Nous répondons enfin aux besoins de sécurité et de tranquillité publique en appliquant notre stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Fin 2026, les effectifs de police municipale compteront 75 agents. Ils étaient 30 en 2020.

- Ce sont aussi 468 flux de vidéoprotection pour une ville plus sûre.
- En parallèle, les actions de prévention dans le quartier du Tonkin, des Brosses, de Saint-Jean, de Cusset seront également poursuivies.

Nous répondons à cela et à bien d'autres besoins :

- Pour les familles, la mise en place du service « Crèche à la demande », qui permet une solution de mode de garde en dernière minute dans nos crèches municipales.
- Pour les seniors, la rénovation de l'accueil de la Maison des aînés permettant un accueil de qualité et une orientation sur mesure pour accompagner les personnes en perte d'autonomie.
- Pour les personnes porteuses d'un handicap, avec la mise en accessibilité de plusieurs bâtiments publics.

Voilà donc un budget fidèle aux valeurs qui ont été les nôtres pendant ce mandat : un service public préservé, renforcé avec des agents mieux rémunérés.

Quel poste faudrait-il donc supprimer ?

Plus de justice sociale : quelle coupe faudrait-il opérer ?

Une transition écologique assumée : que diront celles et ceux qui vivront en 2050 ?

Alors oui, notre ville n'est plus tout à fait celle qu'elle était à notre arrivée.

Et sa mue n'est pas encore terminée.

Nous sommes convaincus que Villeurbanne est désormais plus robuste, plus protectrice et plus juste pour celles et ceux qui l'habitent aujourd'hui et qui l'habiteront demain.

Vous l'aurez compris, nos groupes assument pleinement la responsabilité de ce rapport, et le voteront avec engagement.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je suis sûr que Jonathan a été aussi attentif que moi sur les interventions et qu'il a envie de répondre.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Merci à chacune et chacun d'entre vous pour vos interventions, vos contributions.

D'abord, Monsieur CHABRIER, vous le savez, mais je le redis quand même, la sympathie est réciproque. Cela rend d'autant plus difficile une réponse qui ne serait pas une réponse particulièrement bienveillante à votre intervention, d'autant que vos interventions ont toujours été extrêmement constructives. Mais le jeu de cette assemblée politique a sans doute un effet particulier. Il y a quand même quelques caricatures dans les propos. Cela va donc me permettre quelques éléments de répartie.

D'abord, sur les effets d'aubaine, la formule me semble exagérée. Il y a eu une explosion d'un certain nombre de coûts pendant l'ensemble du mandat. Les coûts reviennent progressivement (ils ne le sont toujours pas) à des niveaux normaux d'avant crise. Je ne suis pas sûr que l'on puisse appeler cela un effet d'aubaine. Nous avons subi plusieurs

crises, et petit à petit, elles se résorbent. Nous avons donc des marges qui reviennent, marges qui avaient été amputées par ces crises au fil du mandat.

En la matière, d'ailleurs, vous contestez le fait que l'utilisation du levier fiscal se soit imposée par ces ruptures qui étaient imprévisibles dans la campagne de 2020, menée à la fin de l'année 2019 : crise Covid, crise inflationniste, crise de l'immobilier, 6 M€ de DMTO en moins, 5 M€ de dépenses supplémentaires sur l'énergie, des évolutions réglementaires qui, en ne comptant que les décisions de l'État, nous imposent 3 à 5 M€ de dépenses supplémentaires sur la masse salariale. Vous oubliez de préciser que la dotation par habitant continue de diminuer à Villeurbanne.

Tout cela mis bout à bout fait que le contexte s'est fragilisé pour l'ensemble des collectivités, et notamment pour Villeurbanne. Nous en avons pris acte et nous avons voulu réagir. Notre choix a été, non pas de remettre en cause notre plan de mandat, mais effectivement d'actionner le levier fiscal.

Depuis 2020, vous nous aviez promis la catastrophe. Dès novembre 2020, lors du premier débat d'orientations budgétaires, vous nous annonciez (pas vous personnellement, ce n'est pas vous qui aviez pris la parole ce jour-là) la faillite, et conseil après conseil, vous avez répété comme un mantra que le pire était à venir. Le pire n'est pas venu.

Et vous aurez beau le répéter *ad nauseam* ou d'autres pourraient le faire, un mensonge répété mille fois ne devient pas une vérité. Encore une fois, nous pouvons le prouver sur pièces. Les ratios sont publics. Nos comptes, comme tous les comptes publics, sont audités régulièrement. Les indicateurs sont des indicateurs nationaux qui nous permettent de juger de la situation villeurbannaise de manière impartiale, et les chiffres sont têtus.

La situation financière de Villeurbanne est exemplaire. J'ai déjà partagé pas mal de données lors du DOB. Mais comme je ne désespère pas de vous convaincre, je suis allé en chercher de nouvelles. Les graphiques comparatifs permettent de voir la situation villeurbannaise par rapport aux villes de la même strate, mais j'ai pris encore d'autres données que celles de la dernière fois. Comparaison des villes de plus de 100 000, hors Paris évidemment.

Les charges de personnel sont moins importantes à Villeurbanne que dans la strate. Les charges générales sont moins importantes à Villeurbanne que dans la strate. Les charges financières sont moins importantes à Villeurbanne que dans la strate. C'est implacable. On ne peut pas jouer avec les chiffres, on se rend bien compte que nos dépenses sont moins importantes que dans d'autres collectivités. Et nos ressources sont moins importantes que dans d'autres collectivités, notamment parce que la pression fiscale est moins importante qu'ailleurs, et parce que les dotations de l'État sont moins importantes qu'ailleurs.

Nous pouvons passer sur les autres graphiques. Ils disent globalement systématiquement la même chose. Nos dépenses de fonctionnement, nos recettes de fonctionnement sont inférieures. Notre dette est deux fois inférieure à la moyenne de la strate. Il me semble que cela se passe de commentaires.

Je crois qu'un troisième graphique vous dira quelque chose sur le rapport entre RH et DRF. Effectivement, notre effort RH est un peu supérieur à la strate. C'est parce que nous croyons beaucoup aux moyens humains à Villeurbanne. Notre taux d'équipement est supérieur. En revanche, notre taux d'endettement, malgré ces deux ratios positifs, plus

positifs que les autres communes, ce ratio d'endettement est toujours inférieur à ceux des autres collectivités.

Oui, nous avons recours à la dette, mais elle est soutenable. Il n'y a pas que les indicateurs qui nous le disent, nos créanciers aussi. Aucun ne doute de notre capacité de remboursement. Il faut d'ailleurs ne rien avoir compris aux principes budgétaires pour considérer qu'une collectivité ne devrait pas s'endetter. Il faut ne rien avoir compris aux finances pour penser que c'était une bonne chose que de ne pas être endetté à l'époque où les taux d'intérêt étaient neutres, voire négatifs. Il faut ne rien avoir compris à la gestion municipale pour penser que le but d'une municipalité n'est pas d'investir dans l'avenir.

Dans le débat, la dette est souvent présentée comme une faute morale ou une imprudence financière. Pour une collectivité, la dette n'est pas un signe de mauvaise gestion, c'est un instrument, au même titre que l'impôt ou la dépense budgétaire. Notre collectivité ne s'endette pas pour fonctionner au quotidien, mais pour investir, construire des écoles, rénover des équipements publics, adapter le territoire au changement climatique.

Autrement dit, la dette sert à financer ce qui dure. Et c'est un principe fondamental des finances publiques. Les générations futures qui bénéficieront des équipements participent à leur financement. Je le dis au passage, c'est toute la différence avec la structure actuelle de la dette nationale, dont les fonds concourent à financer des politiques ponctuelles ou éphémères.

Revenons à l'échelle locale. Dans un contexte de transition écologique, de crise du logement ou de vieillissement des équipements publics, ne pas investir coûterait vite plus cher que de s'endetter. Sans recours à l'emprunt, une collectivité ne pourrait investir qu'à hauteur de son épargne annuelle. La dette permet de changer d'échelle et de calendrier. Elle rend possibles des projets structurants immédiatement, au lieu de les étaler sur 20 ou 30 ans. On répartit la charge financière sur la durée de vie de l'équipement. Une école, un gymnase, une crèche servent évidemment pendant plusieurs décennies. Il est donc légitime que leur financement soit étalé.

Tout le monde peut comprendre ce principe, car tout le monde l'applique : les entreprises, les ménages. Même si les durées et les montants, évidemment, sont proportionnels. Refuser par principe l'endettement, c'est choisir l'inaction, le report des investissements et la dégradation progressive des équipements publics. Mais une dette excessive hypothéquerait la capacité d'agir demain. Si le remboursement est trop lourd, il contraint les budgets à venir, surtout dans une période de baisse des recettes ou de hausse des dépenses sociales.

Et c'est pourquoi nous prenons la question très au sérieux : non pas combien de dette, mais quelle capacité à la rembourser sans renoncer à l'action publique demain.

Les analyses régulières de la Chambre régionale des comptes le confirment, notre dette est soutenable. J'en profite pour rappeler à ceux qui ne sont pas spécialistes des collectivités que nos comptes sont soumis régulièrement à des audits externes, et qu'il ne sert à rien de les réclamer.

Alors, vous avez au moins le mérite de la cohérence : depuis six ans, vous nous dites que nous dépensons trop, et encore aujourd'hui, vous nous le répétez. La difficulté est qu'en cinq ans et demi, vous auriez eu l'occasion de nous dire sur quoi il fallait moins dépenser.

Depuis le début du mandat, nous avons dû avoir 25, 30 conseils municipaux, je ne les ai pas comptés. À 40 délibérations par conseil, fourchette basse, nous avons dû largement dépasser les 1 000 délibérations. 1 000 occasions de nous dire sur quoi nous aurions pu faire des économies, et vous n'en avez pas trouvé une seule. Vous nous avez dit que nous n'allions pas assez loin, parfois, pas assez vite aussi. Je vous ai entendus dire également qu'un dispositif n'était pas assez large. Mais je ne crois pas vous avoir entendus dire une fois que nous en faisons trop.

Ainsi, en 2020, vous avez demandé, le 12 octobre, plus d'aides aux entreprises pour la relance post-Covid. Le 23 novembre, plus de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes. En décembre, plus de recrutements pour la police municipale.

En 2021, encore plus de recrutements pour la police municipale. Le 11 octobre, plus d'animations commerciales et la création d'une foncière commerciale pour la ville.

En 2022, plus de recrutements pour les crèches, et l'augmentation de tous les salaires dans la petite enfance en février. En mai, plus de projets de végétalisation et plus de projets d'apaisement des espaces publics.

En mai 2023, plus de logements en accession sociale. En juillet 2023, plus de moyens pour la lecture publique. En octobre 2023, plus d'actions pour faire venir des médecins à Villeurbanne. En octobre 2023, étendre les petits-déjeuners gratuits à toutes les écoles de la ville.

En 2024, plus de moyens financiers pour réaliser le contrat de ville métropolitain. En décembre 2024, plus de recrutements pour la police municipale, encore. En décembre 2024, plus de subventions aux associations sportives et aux centres sociaux.

En 2025, en avril, plus d'équipements publics à Saint-Jean. Plus de recrutements dans les secteurs de l'enfance et de l'animation en mai 2025. Plus de moyens humains et matériels pour la propreté en ville le 26 mai 2025.

Concrètement, ces demandes sont fondées. Elles sont souvent en phase avec des problèmes rencontrés par les Villeurbannais. Elles sont donc légitimes et méritent d'être discutées. Elles ont aussi un coût, que l'on peut sans doute estimer entre 5 et 10 M€ par an en fonctionnement, et quelques dizaines de M€ en investissement. Il faudra nous dire comment financer tout cela.

Mais je le répète, vous avez au moins le mérite de la cohérence, puisque vous avez répété la même chose tout au long du mandat, presque indifféremment, vraiment, des choix et des rapports que nous vous présentions. Cohérence, donc. Et je crois que nous ne pouvons pas en dire autant de l'intervention insoumise.

Monsieur RAVELLO, chers collègues, vous avez voté tous les budgets depuis le début du mandat. Deux membres de votre groupe font partie du collectif budgétaire qui procède aux pré-arbitrages avec moi. Tous les groupes de la majorité, dont le vôtre, travaillent de concert pour les cadrages et les choix finaux. Et soudain, à deux mois des municipales, vous découvrez des motifs d'insatisfaction.

Je ne suis pas sûr que cela fasse grandir la politique. Je ne suis pas sûr que cela soit propice à réconcilier les citoyens de la chose publique. Je le dis amicalement, car je vous sais attaché aux enjeux démocratiques et au fait d'aller chercher les habitants éloignés de la vie

publique. Je doute que ce genre de mise en scène, et une soudaine opposition, soient de nature à donner une bonne image de l'engagement politique, et que cela redonne ses lettres de noblesse à la bataille des idées.

Mais, sans doute, les désaccords que vous révélez opportunément aujourd'hui se résument en une différence majeure dans l'analyse que nous faisons des choix politiques, et notamment dans le fait que l'on pourrait raser gratis et se passer des logiques de bonne gestion.

Entre un projet, celui de la droite, qui consiste à ne jamais investir, un projet qui a les yeux rivés sur les ratios financiers, et un projet, celui de LFI, qui consiste à raser gratis, et qui est aveugle, et peut-être allergique aux ratios financiers, nous poursuivons une transition écologique et des politiques de solidarité, avec responsabilité, c'est-à-dire en préparant l'avenir, sans faire porter aux générations futures, ni le poids de la dette, ni le poids des renoncements politiques. Il n'y a aucune autosatisfaction, mais il y a beaucoup de fierté. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur l'Adjoint aux finances. Je vais être moins long, ne vous inquiétez pas.

Je reviens sur la position partagée finalement : il y a les insoumis des Insoumis, les insoumis des insoumis des Insoumis. Bref. Je regrette juste, et je le comprends dans cette période préélectorale, que l'on arrive à une position d'abstention. Vous auriez aussi pu voter contre, cela aurait vraiment été complètement en désaccord avec ce que nous avons fait ensemble pendant plusieurs mois. Mais ce que je regrette, et vous l'avez bien dit dans votre propos, c'est qu'une fois de plus, nous sommes dans ce Conseil Municipal la victime collatérale de débats et d'enjeux nationaux, plutôt que d'enjeux locaux. C'est le choix que vous avez fait, cela vous appartient, c'est respectable, mais je le regrette profondément.

Monsieur CHABRIER, premièrement, je ne regrette absolument pas de vous avoir confié la présidence de la commission des finances. C'est un bel exercice démocratique. Et en plus, cela vous a permis d'être là présent à chaque fois, et d'être au courant de tout finalement. Vous ne pouvez pas indiquer que vous n'avez pas eu accès aux documents. Quand cela a été le cas, vous l'avez fait savoir, et nous avons donc dû décaler ce Conseil. Merci de votre vigilance. Je crois qu'il est important en démocratie que l'opposition puisse avoir accès, comme c'est le cas dans le cadre de la commission des finances, à l'ensemble des chiffres.

Il y a aujourd'hui une telle similitude entre les propos que vous tenez et ceux tenus par un candidat qui a œuvré plus de 44 ans dans cette maison que cela en est presque troublant. Mais cela, c'est de la politique politicienne, cela ne m'intéresse pas beaucoup. Je veux quand même formuler ici une forme d'avertissement un peu solennel, pas à votre rencontre, mais les *fake-news*, les mensonges, instiller en permanence le doute sur la véracité de ce qui est communiqué dans cette enceinte, c'est coupable, car cela vient fragiliser la démocratie dans un moment où elle n'en a pas besoin.

Donc, que l'on ne soit pas d'accord avec nos choix stratégiques, oui, il y a des choix stratégiques, d'avoir emprunté, d'avoir investi, d'avoir porté le salaire minimum des agentes et des agents à 1 600 €, oui, ces choix-là, nous les validons. Un par un. À chaque fois, nous serons capables d'en rendre compte, nous fournirons l'ensemble des documents. Mais, par

facilité, voire paresse intellectuelle, intégrer et insinuer le doute dans l'honnêteté de la démarche qui est la nôtre, aujourd'hui, dans un moment où la démocratie est aussi fragilisée, cela me semble particulièrement irresponsable.

Je n'ai jamais dit qu'il ne s'était rien fait avant nous. Juste deux ou trois fois moins. Mais ce n'est pas grave. Ce sont juste des rythmes qui ont été retenus, des choix politiques qui ont été faits. Et M. l'Adjoint aux finances a eu raison de vous reprendre là-dessus. À quel moment vous n'avez pas voté la construction d'une école, la végétalisation de nos cours, la réfection ou la rénovation (et je vais y revenir) des bâtiments dans lesquels travaillent nos agentes et nos agents ? C'est un peu tard, à la fin du mandat, pour nous dire qu'il ne fallait strictement rien faire pour ne surtout pas endetter la Ville.

Et sur cette question de dette, je maintiens que je préfère avoir une dette financière qu'une dette technique, sociale et écologique. Et oui, cela aurait été pour notre majorité coupable de ne pas intervenir dans nos écoles vu l'état de délabrement de certaines de ces écoles. Cela aurait été coupable de laisser nos agentes et nos agents travailler dans des conditions qui ne sont pas dignes de ce que l'on attend d'eux au quotidien. Cela aurait été coupable de ne pas anticiper la question du réchauffement climatique dans notre ville à la hauteur des moyens qui sont les nôtres.

Tous ces choix sont parfaitement assumés et font partie d'une stratégie.

Bien sûr qu'il y aura demain des opportunités pour chacune et chacun de dire quel est son projet pour la ville. Et c'est bien normal, c'est un exercice démocratique qui ne me fait pas peur. Au contraire, je crois que ce sont des moments extrêmement importants pour mettre à plat ce que l'on veut faire pour nos territoires.

Mais, s'il vous plaît, et cette fois-ci je le dis à M. CHABRIER, car je vous sais d'une grande honnêteté intellectuelle, et vous l'avez démontré pendant tous ces Conseils, ne tombons pas, par opportunisme politique, à la veille d'élections, dans la facilité des mensonges, d'instiller le doute dans la population, qui a besoin qu'on la rassure sur le fait que le personnel politique est honnête intellectuellement dans ce pays. En tout cas, c'est à cela que je mettrai toute mon énergie dans les semaines et les mois qui viennent.

Je conclurai juste sur le fait que vous avez raison de dire que l'État nous a soutenus, mais je rappelle simplement à hauteur de 500 000 € sur les caméras et 25 000 € avec le fonds de prévention de la délinquance. Sur le recrutement des policiers, si vous arrivez à faire bouger le fait que l'État participe à la masse salariale des policiers, ce sera parfait, car cela fera baisser notre masse salariale qui, parfois, vous inquiète.

Voilà ce que je voulais vous partager ce soir. Pardon de la solennité du ton, mais je crois que nous sommes dans des moments où il faut arrêter de jouer avec l'opinion publique pour simplement satisfaire des ambitions personnelles. Ce n'est pas à la hauteur de ce que doit faire le personnel politique dans ce pays.

Merci aux agentes et aux agents qui ont permis de voter et de préparer l'ensemble de ces budgets sur l'ensemble de ces mandats que nous avons tenus. Pour la suite, ce débat se fera dans d'autres enceintes que celle de Conseil Municipal.

Je vais donc mettre ce budget aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? 4 *voix contre*. Des votes pour ? Il est approuvé.

Votes "Abstention" : Madame Agathe FORT, Monsieur Jacques GERNET, Madame Morgane GUILLAS, Messieurs Mathieu GARABEDIAN, Laurent LEGENDRE, Julien RAVELLO, Gaëtan CONSTANT.

Votes "contre" Mesdames Sabrina BENHAÏM, Virginie DEMARS, Messieurs Loïc CHABRIER et Prosper KABALO.

- Adopté à la majorité -*

2026-4. GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions - Des votes contre ? Il est approuvé.

Votes "Abstention" Mesdames Sabrina BENHAÏM, Virginie DEMARS, Messieurs Loïc CHABRIER et Prosper KABALO.

- Adopté à l'unanimité -

2026-6. ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 4 abstention - Des votes contre ? Il est approuvé.

Votes "Abstention" Mesdames Sabrina BENHAÏM, Virginie DEMARS, Messieurs Loïc CHABRIER et Prosper KABALO.

- Adopté à l'unanimité -

2026-9. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA QUÊTE DES MARIAGES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-10. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ VILOGIA - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ÉTUDIANTS SITUÉS 66-70, RUE HIPPOLYTE KAHN A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-11. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ VILOGIA - ACQUISITION DE L'USUFRUIT DE 53 LOGEMENTS ÉTUDIANTS SITUÉS 66-70, RUE HIPPOLYTE KAHN A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-12. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ TOTEM SVU (CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS) - OPÉRATION "HÔTEL D'ACTIVITÉ WORKSHOP" CONSISTANT A CONSTRUIRE UN BÂTIMENT D'ENVIRON 14 000 M² D'ACTIVITÉS MIXTES, AVEC DES LOCAUX D'ACTIVITÉ ET DES BUREAUX SITUÉS 11B, RUE DE LA LIGNE DE L'EST A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Frédéric VERMEULIN, Prosper KABALO, Emilie PROST, Olivier GLUCK ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-13. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ TOTEM SVU (LA BANQUE POSTALE) - OPÉRATION "HÔTEL D'ACTIVITÉ WORKSHOP" CONSISTANT A CONSTRUIRE UN BÂTIMENT D'ENVIRON 14 000 M² D'ACTIVITÉS MIXTES, AVEC DES LOCAUX D'ACTIVITÉ ET DES BUREAUX SITUÉS 11B, RUE DE LA LIGNE DE L'EST A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Frédéric VERMEULIN, Prosper KABALO, Emilie PROST, Olivier GLUCK ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-14. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ TOTEM SVU (CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES) - OPÉRATION "HÔTEL D'ACTIVITÉ WORKSHOP" CONSISTANT A CONSTRUIRE UN BÂTIMENT D'ENVIRON 14 000 M² D'ACTIVITÉS MIXTES, AVEC DES LOCAUX D'ACTIVITÉ ET DES BUREAUX SITUÉS 11B, RUE DE LA LIGNE DE L'EST A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Frédéric VERMEULIN, Prosper KABALO, Emilie PROST, Olivier GLUCK ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-15. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ GRATTE-CIEL DÉVELOPPEMENT - ACQUISITION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL A CONSTRUIRE DANS LE MACRO-LOT C DE LA ZAC GRATTE-CIEL SITUÉE A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Frédéric VERMEULIN, Prosper KABALO, Emilie PROST, Olivier GLUCK ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-16. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ GRATTE-CIEL DÉVELOPPEMENT - ACQUISITION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL A CONSTRUIRE DANS LE MACRO-LOT A DE LA ZAC GRATTE-CIEL SITUEE A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Frédéric VERMEULIN, Prosper KABALO, Emilie PROST, Olivier GLUCK ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-17. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ GRATTE-CIEL DÉVELOPPEMENT - ACQUISITION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL A CONSTRUIRE DANS LES MACROS-LOTS A ET C DE LA ZAC GRATTE-CIEL SITUEE A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Frédéric VERMEULIN, Prosper KABALO, Emilie PROST, Olivier GLUCK ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-18. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE ne participe pas de vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-19. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SNC IPIR POUR DÉPOLLUTION DES SOLS - PUP MANSARD - JARDIN LINA CRETET 16 RUE MANSARD - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-20. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A L'ASSOCIATION PÔLE PIXEL - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je passe temporairement la présidence de ce Conseil à Mme la Première Adjointe.

2026-21. AVIS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA MÉTROPOLE DE LYON
- Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose de faire une présentation rapide de ce rapport.

Pour rappel, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est le document de planification pour la stratégie territoriale en matière de politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cet outil porte à la fois :

- un diagnostic pour nous rappeler d'où l'on vient ;
- une stratégie pour nous indiquer où l'on va ;
- un plan d'action pour concrétiser ces grandes orientations ;
- et des outils d'évaluation.

Ce PCAET 2026-2031, adopté par la Métropole de Lyon en juin dernier et auquel nous sommes appelés à rendre un avis, sera déterminant pour notre territoire, car nous entrons dans un moment charnière.

Il suffit de lire le diagnostic réalisé. D'un côté, les risques climatiques s'intensifient, la surchauffe urbaine s'installe et accentue les vulnérabilités. Il est nécessaire d'accélérer l'adaptation du territoire. De l'autre, nos émissions de gaz à effet de serre baissent, de

moins 28 % entre 1990 et 2021, mais cela reste très insuffisant pour atteindre les objectifs européens, de moins 55 % en 2030 par rapport à 1990. Nos efforts d'atténuation doivent donc se poursuivre.

Ce PCAET est articulé autour de trois piliers fondamentaux :

- la protection des habitants et la réduction des risques sanitaires et environnementaux ;
- la transformation du développement économique et urbain ;
- et la préservation du vivant et des ressources naturelles.

Je dois remercier ici les services de la Ville, qui se sont pleinement engagés aux côtés des Élus dans la concertation menée par la Métropole avec les communes. On peut se réjouir que de nombreuses priorités et actions proposées par la Ville se retrouvent intégrées dans ce projet.

Sans revenir dans les détails, soulignons trois points saillants que nous avons portés, qui sont présents dans la contribution de ce rapport :

- la prise en compte accrue des enjeux environnementaux dans la planification du territoire, notamment dans les projets d'urbanisme ;
- le renforcement de la sobriété et de la robustesse en matière d'énergie ;
- le soutien à la décarbonation de l'aménagement et de la construction, un enjeu où nous sommes particulièrement concernés.

Peut-être un point de vigilance, qui est aussi présent dans notre avis municipal :

- Pour que cette transition écologique soit juste, il est crucial d'intégrer la dimension sociale dans les politiques d'adaptation, au risque sinon d'accentuer les inégalités sociales. Nous le savons, ce sont d'abord les populations les plus fragilisées qui sont impactées par les risques climatiques.
- Et pour que cette transition écologique soit partagée, la coopération entre la Métropole et les communes, et entre la commune et les acteurs économiques et sociaux, est nécessaire dans la mise en œuvre de ces politiques publiques. Le défi est immense. La charge est lourde. Partageons-la.

Je vous remercie. Je donne la parole à Floyd NOVAK pour une intervention portée pour l'ensemble des groupes de la majorité.

M. NOVAK.- Merci beaucoup. Madame la Première Adjointe, Mesdames et Messieurs, chers collègues, en 1979 (on remonte un peu), Haroun Tazieff prédisait à la télévision qu'une grande quantité de gaz carbonique pourrait provoquer la montée des températures et représenter un danger pour la planète entière. À l'époque, le Commandant Cousteau réagissait en disant : « *C'est un baratin.* » Je vous invite vraiment à voir la séquence auprès de l'INA, c'est assez précieux.

Il n'existe heureusement pas d'élu climatosceptique dans cette assemblée, et nous avons toutes et tous conscience que l'heure est à des actions toujours plus ambitieuses. Il nous faut répondre à la seule question valable : comment faire face, comment résister, comment

vivre avec le réchauffement climatique, et surtout ne pas l'aggraver pour les générations futures.

Les enjeux, cela a été dit, sont énormes, y compris localement : raréfaction de l'eau potable, montée des températures, multiplication des phénomènes extrêmes, et notamment des chutes de grêle, en particulier au niveau local. Le défi est politique. Et l'échelle locale a un rôle d'autant plus important à jouer qu'il n'est plus à prouver que l'État n'est pas à la hauteur des enjeux. En témoignent les deux condamnations pour inaction climatique, le nouveau recours déposé par Notre affaire à tous du fait d'un « retard persistant ».

Nous devons organiser nos sociétés en fonction des nouvelles réalités environnementales sans pour autant se résigner, car l'atténuation en portant des politiques ambitieuses, j'oserais dire « radicales », car il s'agit bien ici de revenir à la racine du problème, doit être notre principal objectif.

Ces 20 dernières années, la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes a été multipliée par quatre. Les deux tiers des 36 000 communes françaises sont exposés à un risque naturel. Et ce n'est que le début. Loin de moi l'idée d'être ici catastrophiste. Ce n'est pas du tout l'ambition de cet avis. D'ailleurs, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil indispensable pour agir localement en adaptant le territoire, afin de protéger nos concitoyens, en améliorant la qualité de l'air et en atténuant les émissions de gaz à effet de serre de notre ville.

Cela dans un contexte favorable, car ce qui est intéressant dans notre cas, c'est que nous avons des actions combinées de la Ville et de la Métropole, qui se complètent et démultiplient la portée, tout autant que l'efficacité.

C'est d'abord, comme l'a démontré Mme la Première Adjointe, un outil d'analyse complet, avec un diagnostic territorial qui recense les enjeux auxquels nous devons faire face : qualité de l'air, bruit, fragilité de la nappe phréatique, pollution de tous ordres, îlots de chaleur. Une grande ville comme la nôtre n'est évidemment pas épargnée. Nous sommes la quatrième ville de la Métropole émettrice de gaz à effet de serre, derrière Feyzin, Lyon et Saint-Fons.

Mais nous avons aussi des atouts naturels d'importance, à commencer par le Parc de la Feyssine, bien sûr, qui assure une transition entre la ville dense et le Rhône, ou encore des grands parcs et jardins, comme celui du quartier des Poulettes. Nous avons la chance à Villeurbanne d'avoir la centrale électrique de Cusset, qui produit à elle seule 18 % de la production d'énergies renouvelables sur le Grand Lyon. Nous sommes reliés à deux réseaux de chaleur urbains, Centre métropole et Grande île, alimentés par 63 et 65 % d'énergies renouvelables. Nous avons aussi le plus gros potentiel de production solaire thermique de la Métropole.

Au-delà des polémiques stériles, reconnaissons que la pollution atmosphérique au dioxyde d'azote et aux particules fines est en décroissance. Je le répète quand même, car j'ai l'impression parfois que ce n'est pas une évidence dans la sphère médiatique. Cela grâce à une politique volontariste de la Métropole, la ZFE est l'un des leviers efficaces en la matière.

Je prends encore quelques secondes, excusez-moi.

Parmi les actions retenues pour notre Ville, on peut noter les travaux sur la digue de Saint-Jean, travaux titanesques, mais indispensables pour protéger Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Décines des inondations, point important dont nous avons parlé, ainsi qu'un plan d'accès à l'eau potable avec l'installation de fontaines dans les lieux publics.

Nous pouvons aussi féliciter les entreprises et partenaires qui ont emporté l'appel à manifestation d'intérêt démonstrateur de la ville durable qui concerne la décarbonation des chantiers en plein centre, ici, aux Gratte-Ciel.

Ils ont mis en place un plan d'action logistique de chantier qui va devenir un modèle d'organisation sobre et performant à l'échelle métropolitaine. Il sera notamment testé un espace logistique de proximité, toujours en centre-ville. Nous pouvons citer également la question de la collecte des déchets, dont l'enlèvement se fait désormais à 60 % par véhicule électrique, le reste roulant au GNV (gaz naturel pour véhicule). Également les rénovations énergétiques.

Mme THOUVENOT.- Monsieur NOVAK, je vais vous demander de conclure.

M. NOVAK.- Il y a donc pas mal de choses, je ne vais pas en faire une liste exhaustive ici. L'important est de retenir l'intervention commune de la commune et de la Métropole ensemble pour pouvoir renforcer la robustesse, la résilience si cela fait plaisir à certains de choisir ce terme, de nos territoires. Je vous remercie. Désolé pour le dépassement.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-22. CONVENTION POUR LA RESTAURATION ET LA CRÉATION D'UNE MARE DANS LE CADRE DU MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE PARC EDOUARD GLISSANT – M. Alain BRISSARD

Mme THOUVENOT.- Monsieur BRISSARD, vous souhaitiez présenter le rapport.

M. BRISSARD.- Merci, Madame la Première. Monsieur le Maire, chers collègues,

En matière de restauration de la biodiversité, à Villeurbanne, nos Conseils Municipaux se suivent et se ressemblent.

En octobre dernier, nous approuvions une convention pour la plantation et l'entretien de haies dans le cadre du Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon, dans le parc de la Feyssine.

En novembre, nous approuvions le classement de ce même parc en Espace Naturel Sensible, nous permettant de mobiliser l'expertise et les finances de la Métropole pour augmenter notre ambition écologique sur ce site.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver une nouvelle convention dans le cadre du Marathon de la biodiversité en restaurant la mare du parc Edouard Glissant, dont l'état actuel ne permet plus de répondre efficacement aux enjeux de préservation d'écosystèmes naturels et des espèces qui y habitent.

Concrètement, nous nous engageons dans la durée, les 25 prochaines années, pour ne pas détruire, ni dégrader cette mare, mais l'entretenir en maintenant sa fonction écologique. Ce projet vient s'ajouter aux mares que nous avons récemment aménagées dans les différents jardins des Feuillantines, du Vert Luizet, ou encore celle en cours d'aménagement au Jardin de la Filature.

Ainsi, face à l'appauvrissement du vivant, la Ville ne se résigne pas. Il n'y a pas d'impuissance, lorsque l'on protège la nature, elle peut se rétablir, comme le rappelle le dernier rapport « La biodiversité en France » publié par le WWF France au début du mois de décembre 2025.

C'est bien l'esprit de nos délibérations régulières sur ce sujet et je vous propose donc d'approuver cette nouvelle convention.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur BRISSARD.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-23. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON, LA VILLE DE VILLEURBANNE, CDC HABITAT SOCIAL ET EST MÉTROPOLE HABITAT - DISPOSITIF DE PORTAGE TEMPORAIRE DE LOTS DE COPROPRIÉTÉ SUR LA RÉSIDENCE SAINT-ANDRÉ – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE et Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-24. ACQUISITION À L'AMIABLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A BÂTIR APPARTENANT A LA MÉTROPOLE DE LYON SITUÉE 73/73B RUE DE VERDUN DANS LA ZAC SAINT-JEAN – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-25. INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE MIMI PINSON ET D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DES FONTANIERES
- Mme Laura GANDOLFI

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-26. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EST MÉTROPOLE HABITAT - 12 RUE SAINTE FAMILLE – **Mme Agnès THOUVENOT**

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé. Je redonne la présidence de la séance à M. le Maire.

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE et Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-27. CONVENTION PARTENARIALE VILLE / MÉTROPOLE /ARTAG/ HABITAT GENS DU VOYAGE DU 36 ALLÉE DU MENS A VILLEURBANNE – **Mme Agnès THOUVENOT**

M. le MAIRE.- Mme la Première Adjointe présente le rapport, et il y a ensuite une demande d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Une rapide présentation de cette délibération, qui permet de conventionner avec l'ARTAG pour accompagner la pérennisation d'un petit terrain familial pour des gens du voyage situé allée du Mens.

Nous confions à cette association, qui vient de fêter ses 40 ans, le soin de prendre soin de ces familles de voyageurs.

L'ARTAG est une association que nous connaissons bien parce que c'est sous l'impulsion de la Cimade et d'Anne-Marie Bellon, dite « Mademoiselle Bellon », que l'association a été créée en lien avec le CCO et Jean-Pierre Lachaize.

Par cette délibération, c'est aussi le symbole d'un combat permanent que je souhaite souligner pour exiger et faire en sorte que nos institutions ne discriminent pas, ne confondent pas égalité et homogénéité, égalité des droits et reconnaissance des différences.

Fort de cet héritage social et politique, pour rappel, nous inaugurerons dans quelques semaines la promenade Anne-Marie Bellon aux Buers, réalisée dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Un nom choisi par les habitantes et habitants du quartier, notamment sous la houlette de notre collègue Aurélie Loire.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour le groupe Villeurbaine Progressiste, est à Mme DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, derrière cette délibération, il y a des visages, des histoires, et des familles, qui vivent à l'allée du Mens depuis 1978. Des familles que j'ai souhaité rencontrer, qui m'ont parlé de leur quotidien, de leurs craintes, mais aussi de leurs fiertés. Elles m'ont raconté comment elles ont entretenu ce site année après année, veillé sur les jardins ouvriers et construit une vie ici.

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui soulève des questions importantes. Je dois constater que cette convention, dans sa forme actuelle, manque de clarté sur plusieurs points essentiels, notamment sur la perte d'autonomie et de mode de vie traditionnel. Le passage à un habitat adapté, mais avec un espace pour caravanes, pourrait être perçu comme une sédentarisation forcée, surtout si les voyageurs ne sont pas pleinement associés à la conception des logements. Un risque de restriction de leurs déplacements et de leur liberté de mouvement, centrale dans leur culture.

L'exclusion ou la marginalisation. La convention ne précise pas comment seront préservés les liens avec les autres voyageurs ou les activités économiques : marchés, ferrailles, etc.

La dépendance accrue aux institutions. Les voyageurs pourraient devenir dépendants des aides sociales et des logements sociaux, sans garantie de pérennité ou de flexibilité en cas de changement de situation. Le besoin, par exemple, de repartir en itinérance.

Parfois, le manque de transparence ou de participation réelle. Bien que les voyageurs soient signataires, leur implication dans les décisions concrètes (conception des logements, règles de vie, etc.) n'est pas explicitement garantie.

Risque aussi de décisions imposées par les institutions malgré la volonté affichée de co-construction.

La précarité économique. La convention évoque la recherche de solutions pour l'activité économique des ménages, mais sans détail concret. Les voyageurs pourraient perdre leurs sources de revenus traditionnelles sans alternative viable.

D'un côté, je salue l'effort de la municipalité pour trouver une solution, mais de l'autre, le respect du mode de vie des familles ne me semble pas pleinement pris en compte. Sans une consultation transparente et exhaustive, sans une alternative claire qui préserve leur mode de vie, nous ne pouvons pas voter en faveur de ce texte, mais nous ne pouvons pas non plus nous y opposer frontalement, car nous croyons en la nécessité de trouver une solution pour ces familles. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Cependant, je reste convaincue qu'une autre voie est possible. Une convention d'occupation précaire, comme cela se fait déjà dans d'autres villes, pourrait régulariser leur situation, sans leur imposer un modèle inadapté, tout en préservant l'équilibre actuel. Cela

serait plus économique, plus respectueux de leur mode de vie et plus en phase avec les valeurs de solidarité et de pragmatisme que nous défendons à Villeurbanne.

Ces familles méritent une solution qui respecte leur histoire et leur contribution à notre ville. Nous serons vigilants sur la suite donnée à ce dossier, pour avancer vers une solution qui convienne à tous. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Madame la Première Adjointe ?

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame DEMARS, je vous remercie de prendre en considération notamment le respect de ces familles de voyageurs. En faisant le choix de l'ARTAG, c'est bien pour être au plus près des préoccupations, des modes de vie, des choix individuels de ces familles que nous appuyons. Nous aurions pu choisir d'autres acteurs de l'accompagnement social. Nous ne l'avons pas fait, nous avons choisi l'ARTAG, car nous considérons qu'elle seule, cette association lyonnaise, villeurbannaise, sait prendre en compte dans la précision, dans la nuance, les attentes de ces familles, qui ont un mode de vie qui autrefois était nomade et qui se sont sédentarisées (vous l'avez dit de vous-même) depuis 1978.

Dans le groupe famille de ces personnes qui habitent allée du Mans, il y a notamment des personnes en très grande perte d'autonomie. Et l'accès à un habitat plus adapté lié à cette perte d'autonomie sera un progrès social très important.

Le deuxième enjeu que nous avons pris en compte dans la construction de cette solution complexe, c'est aussi la question de la préservation de la ressource en eau. Vous savez qu'à Saint-Jean, nous sommes très proches des champs captant. Il y avait donc un enjeu à préserver la ressource en eau, qui permet notamment d'irriguer et alimenter les jardins familiaux juste derrière.

C'est donc dans un compromis complexe, loin d'être caricatural, et avec les voyageurs, que nous avons construit cette solution. Et nous ne manquerons pas de revenir vers le Conseil Municipal sur l'évolution de ce site-là, notamment avec l'ARTAG, qui aura en charge l'évaluation et l'accompagnement des familles. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *4 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

Votes "Abstention" Mesdames Sabrina BENHAÏM, Virginie DEMARS, Messieurs Loïc CHABRIER et Prosper KABALO.

- Adopté à l'unanimité -

2026-28. CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE/CCAS/SOLIHA/ALEC POUR L'ANNÉE 2026 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DU PARC PRIVE. DISPOSITIF COMMUNAL OPÉRATIONNEL 2024-2025-2026 "MIEUX CHEZ MOI" – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Monsieur Antoine PELCE ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-29. CONVENTION CADRE VILLE/CAF/CENTRES SOCIAUX, CONVENTIONS PLURIANNUELLES AVEC LES CENTRES SOCIAUX, AVENANTS FINANCIERS 2026 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Alex GORRIQUER, Laura GANDOLFI, Gaëtan CONSTANT, Aurélie LOIRE, Muriel BETEND, Melouka HADJ-MIMOUNE, Lucie MASTROLORITO, Julien RAVELLO, Christine GOYARD GUDEFIN.

- Adopté à l'unanimité -

2026-30. CONVENTION AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-31. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Mme TRON va présenter le rapport

Mme TRON.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que je vous sou mets ce soir cette délibération, qui vient soutenir notre politique publique villeurbannaise pour l'enfance, la jeunesse, la parentalité et la vie associative.

Si vous me le permettez, je souhaite en préambule saluer mes collègues élus et remercier les services municipaux mobilisés depuis ces six derniers mois et coordonnés par l'équipe du projet éducatif territorial, sous la houlette de la Direction Générale. Nous avons pu aboutir sur une convention partenariale volontariste et ambitieuse, grâce à la coopération au sein de la collectivité et avec les acteurs de terrain, et à la faveur de nos bonnes relations institutionnelles avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Cette convention territoriale globale vise à partager un projet stratégique du territoire et donne un cadre commun entre la Ville et la CAF. Cette nouvelle CTG 2026-2030 s'étend

sur six champs d'intervention : la petite enfance, l'éducation et l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et le handicap. Elle se décline sur un plan concret de 70 actions par politique publique et par public cible.

La CAF du Rhône et la Ville de Villeurbanne s'engagent donc à poursuivre leur partenariat et leur soutien financier auprès des structures associatives du territoire et des services publics locaux.

Pour illustrer ces réflexions partagées entre la CAF et la Ville de Villeurbanne, vous avez pu voir que les échanges ont été riches, compte tenu de l'importance du document qui est annexé à cette délibération. Je souhaite toutefois attirer votre attention sur l'approche croisée lors de ce diagnostic des enjeux territoriaux et thématiques.

En effet, Villeurbanne, notre grande ville populaire et jeune, a vu sa population croître de façon continue depuis 20 ans, et encore depuis ce mandat, passant de la 19ème ville à la 16ème ville de France. Comme abordé par M. le Maire dans ses propos introductifs, depuis 2021, date de la précédente CTG, le nombre d'habitants a encore augmenté et atteint près de 164 000 habitants.

Logiquement, les besoins d'accompagnement social, les besoins et les demandes en structures d'accueil pour la petite enfance et pour les loisirs éducatifs, ou encore pour l'insertion des jeunes, ont nécessairement aussi augmenté, dans les quartiers populaires, et plus globalement sur l'ensemble du territoire villeurbannais.

Dans les secteurs en développement urbain et en dynamique démographique forte, comme à La Soie, à Grandclément et dans le grand centre-ville, il est nécessaire de renforcer là aussi le maillage territorial des équipements et de l'animation de la vie sociale.

Pour terminer, je souhaite attirer votre attention sur deux axes thématiques particuliers intégrés à cette CTG, et qui en font sa particularité : celui de la parentalité et celui du handicap, qui bénéficient d'un diagnostic et de propositions dédiées.

Les soutiens à la parentalité, tout d'abord, sont clairement identifiés par l'ensemble des partenaires publics et associatifs comme des enjeux majeurs pour cette convention. Aussi, la Ville et la CAF permettront la mise en place d'un conseil local de l'enfance et de la parentalité, et soutiendront l'accompagnement des familles dans les périodes passerelles de la vie de leur enfant, notamment sur les phases de transition entre la petite enfance, l'enfance et l'adolescence, et les actions pour aller au-devant des publics les plus éloignés.

Enfin, la Ville de Villeurbanne a souhaité que la thématique du handicap soit intégrée à cette convention et fasse l'objet d'une attention particulière. C'est inédit pour la CAF du Rhône d'intégrer cette question en propre. J'en profite pour remercier notre partenaire de nous avoir suivis dans cette démarche que nous avons portée de façon très volontariste. En effet, cette reconnaissance devrait permettre la mobilisation d'autres institutions, et notamment, je l'espère, l'ARS.

En effet, la prise en compte des besoins et des droits des Villeurbannaises et des Villeurbannais confrontés à cette question est elle aussi partagée par l'ensemble des acteurs, que ce soit dans le cadre de notre politique éducative ou du diagnostic qui a nourri cette nouvelle CTG. Simplement pour illustrer, à Villeurbanne, la part d'allocataires relevant d'une prestation liée au handicap, enfant et adulte, que ce soit l'AEEH ou l'AAH,

a doublé en cinq ans, passant de 8 % en 2018 à 15 % en 2023 dans notre ville, contre 10 % pour la moyenne métropolitaine. Vous comprendrez donc pourquoi j'insiste sur cet enjeu.

Cette nouvelle CTG devrait donc permettre des accompagnements et des actions pour favoriser la prise en charge, l'inclusion sociale et l'autonomie des enfants, des jeunes et des familles concernés par ces questions.

Je vous remercie de votre attention. Mon intervention et présentation était un peu longue, mais la CTG, au-delà des aspects techniques, représente des enjeux importants pour notre collectivité et pour les associations qui en bénéficieront également. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Nous avons tous parfaitement compris les impacts à la fois financiers, sociaux et éducatifs derrière cet acronyme de CTG. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-32. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
- Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il y a plusieurs demandes d'intervention. Pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, la parole est à Morgane GUILLAS.

Mme GUILLAS.- Monsieur le Maire, chers collègues, habitantes et habitants,

« Il n'est pas concevable pour l'avenir de la Nation qu'à côté de l'édifice public de l'Éducation nationale, l'État participe à l'élaboration d'un autre édifice qui lui serait en quelque sorte concurrent et qui marquerait, pour faire face à une responsabilité fondamentale, la division absolue de l'enseignement en France. » Ces mots, ce ne sont pas les nôtres, mais ceux de Michel Debré, lors de son discours à la tribune de l'Assemblée nationale.

Ne trouvez-vous pas cela ironique ? L'alerte du ministre même qui a créé la loi dite Debré se vérifie 66 ans plus tard. L'enseignement privé crée une concurrence et une division au sein de l'enseignement en France. À Villeurbanne, depuis cette époque, le nombre d'établissements privés est passé de deux à six. Il a été multiplié par trois. C'est notamment pour cela que, depuis le début de ce mandat, notre groupe manifeste son désaccord sur le niveau de financement des établissements scolaires privés par la commune.

L'année dernière, nous avons décidé collectivement de minorer ce financement public, pour se rapprocher de ce qu'exige de nous la loi de 1959. Les discussions sont toujours en cours avec les établissements religieux et privés villeurbannais, qui contestent cette baisse. D'ailleurs, au niveau national, les établissements catholiques expliquent que les collectivités leur devraient 450 € par enfant de plus par an.

Nous trouvons ces prises de position indignes. Depuis 2019, avec l'obligation scolaire à trois ans, ces établissements ont déjà gagné 150 M€ annuels en plus, issus des poches des collectivités. Cet argent public leur est déjà alloué sans contrepartie, sans réelle

transparence sur la façon dont il est dépensé. Et il entraîne une concurrence envers le public, en rendant presque inutile la carte scolaire. Il réduit à néant les efforts publics pour la mixité sociale à l'école. L'argent public doit être dévolu aux services publics, et ne pas alimenter les intérêts particuliers d'écoles souvent confessionnelles contre l'esprit de la loi de 1905.

Ceci d'autant plus que, depuis de longues années déjà, le pouvoir national emprunte sans fonds pour distribuer des cadeaux aux entreprises et aux établissements du secteur privé, à base de minorations de cotisations sociales, de crédits, d'allègements et de suppressions d'impôts divers, tout en privant les collectivités d'une part de leurs recettes, plus de 4 M€ pour Villeurbanne cette année. Il serait injuste que le financement de fonctionnement des établissements privés ne participe pas à ce « serrage de ceinture ».

Comme les années précédentes, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Pour le groupe Communiste et Républicain, la parole est à Christine GOYARD GUDEFIN.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Merci. Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, nous devons voter la participation de notre commune au financement des écoles privées sous contrat, qui sont principalement des institutions religieuses. Cette délibération intervient dans un contexte particulier.

Le mois dernier, nous avons célébré le 120ème anniversaire de la loi de 1905, pilier de notre République qui organise la séparation des Églises et de l'État. Cette loi consacre la liberté religieuse tout en fixant un principe : la laïcité. L'État ne subventionne aucun culte, l'argent public doit servir l'intérêt général. Or, ce principe est aujourd'hui remis en cause.

Le 2 décembre, à une semaine de la journée de la laïcité, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Guillaume Prévost, était auditionné par le Parlement. Nommé en avril dernier par la Conférence des Évêques de France, il tient une position offensive. D'un côté, il juge les financements publics insuffisants. De l'autre, il affirme le caractère religieux de l'enseignement. Le projet pédagogique, c'est l'Évangile. Selon lui, l'école privée doit enseigner tout le programme, mais pas que le programme. Il défend entre autres le droit pour les enseignants de dire des prières en classe pendant le temps scolaire.

Il y a là une contradiction profonde : on ne peut pas à la fois revendiquer le caractère religieux de l'enseignement privé et en même temps exiger toujours plus d'argent public. De l'argent public sans contrôle, qui plus est, car l'augmentation récente des inspections est vécue comme un abus de pouvoir. Jusqu'à récemment, les établissements privés sous contrat risquaient d'être inspectés tous les 1 500 ans en moyenne.

Le résultat de cette absence de contrôle, c'est l'affaire Bétharram, où des violences et des abus sexuels ont pu se perpétuer pendant 60 ans, avec la bénédiction de M. Bayrou. 180 plaintes déposées. Et dans ce sillage, d'autres écoles ont commencé à sortir du silence, engendrant un véritable « MeToo » de l'école privée catholique.

Alors oui, l'État doit contrôler les écoles, pas seulement pour s'assurer de l'usage de l'argent public, ce qui serait un minimum, mais aussi dans l'intérêt de la protection des enfants, qu'ils soient dans le public ou dans le privé : un contrôle rigoureux, effectif et

permanent. Pour toutes ces raisons, notre groupe Communiste et Républicain s'abstiendra de voter le forfait proposé ce soir. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. J'ai une intervention commune pour les Ecologistes et le Cercle Radical Place Publique, portée par M. Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. chers collègues, nous sommes préoccupés par l'offensive menée par l'enseignement privé pour capter toujours plus de fonds publics, au risque de fragiliser l'école républicaine. Discours victimaire, campagne médiatique, si toutes les écoles privées n'en sont pas coupables, force est de constater que s'accroît une logique de marchandisation de l'éducation et de concurrence assumée avec l'enseignement public.

L'enseignement privé capte déjà 13 Md€ d'argent public, soit 15 % du budget de l'Éducation nationale. Dans le même temps, comment s'étonner que le dernier rapport de la Cour des comptes nous apprenne que près de 10 % des heures de cours ne sont pas dispensées dans le public faute de professeurs ?

Depuis 2019, la loi Blanquer contraint les communes à verser 150 M€ supplémentaires aux écoles maternelles privées. Mais plus, ce n'est jamais assez. Au dernier salon des Maires, l'enseignement catholique est venu réclamer 1 Md€ supplémentaires aux collectivités. Les limites de la décence sont franchies.

Ce financement est celui d'un séparatisme qui s'aggrave : depuis 20 ans, le taux d'enfants issus de milieux favorisés ne cesse d'augmenter dans le privé. Seulement 11 % de ces élèves sont boursiers, alors qu'ils sont 30 % dans le public. Alors que le privé est financé à 75 % par des fonds publics, les établissements privés sous contrat contournent la carte scolaire, sélectionnent toujours plus les élèves qu'ils accueillent et n'assument pas l'accueil des plus fragiles, qu'ils soient porteurs de handicap, allophones ou tout simplement aux besoins éducatifs et scolaires particuliers.

Pire, certaines écoles privées sous contrat refusent d'appliquer les lois qui s'imposent à elles, comme la loi Peillon sur les rythmes, la loi Attal sur les collèges, la loi sur l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité. Certaines refusent de se soumettre au contrôle de l'État sur la protection de l'enfance, le respect des programmes de l'Éducation nationale, et d'autres revendiquent de pouvoir faire la prière en classe sur les temps éducatifs.

Renforcer financièrement un système qui organise de fait la ségrégation scolaire, c'est affaiblir celui qui porte l'idéal républicain. L'école publique n'est pas une offre parmi d'autres. Elle est la seule à accueillir tous les enfants sans sélection, sans condition de ressources, sans filtre idéologique ou confessionnel. Elle est la seule à garantir concrètement l'égalité des chances, la mixité sociale, la laïcité et l'émancipation par le savoir.

L'an dernier, nous avons procédé à une régularisation comptable. C'était le résultat d'une analyse technique approfondie des comptes de la collectivité, afin d'objectiver au plus près de la réalité le forfait dû aux écoles privées. C'était une décision dépassionnée, au-delà des considérations de fond sur l'école publique. Doit-on regretter de ne pas avoir été plus offensifs ? Fatalement, quand l'État subventionne massivement un service privé concurrent du service public, le service public n'a pas les moyens d'assurer ses missions.

Pour reprendre les termes de la tribune de syndicats, d'associations de parents d'élèves et d'éducation populaire, redonner espoir et ambition à toute la jeunesse nécessite de concrétiser partout les visées émancipatrices de l'école publique laïque. Faute de moyens, faute d'une défense véritable face aux attaques des réactionnaires de tous bords, elle est aujourd'hui malmenée. Il est urgent que la République soutienne pleinement son école, la seule école de toute la jeunesse de ce pays. Nous voterons favorablement. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Madame TRON, souhaitez-vous... ?

Mme TRON.- Non, pas particulièrement, car il n'y a pas de questions. Je remercie M. BOCQUET pour son intervention. Et je me permettrai, pour montrer que ce débat n'est pas partisan, mais est vraiment un débat de fond, de lister les associations et collectifs qui ont signé le Collectif pour l'école publique et laïque, dont M. BOCQUET a lu à l'instant un extrait. Cette tribune a été publiée dans *Le Monde* du 30 janvier 2024.

Les signataires étaient la FSU, CGT éducation, SUD éducation, UNSA éducation, la FCPE, le CNAL, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue de l'enseignement, Convergence nationale service public, Fédération nationale des DDEN, Fédération nationale de la libre pensée, Solidarité laïque, EGAL, Comité de réflexion et action laïque, CREAL 76, Fédération nationale des Francas, Union des familles laïques, Association des libres penseurs de France, ADLPF, EEDF (Les éclaireurs et éclaireuses de France) et l'Union rationaliste.

Tout cela pour dire que Monsieur BOCQUET a porté notre propos commun pour notre groupe, mais nous sommes nombreux à porter ce débat et interroger les complaisances de l'État sur les financements anormalement élevés donnés aux écoles privées sans compensation dans notre pays, qui est une anomalie, ou en tout cas une situation inédite en Europe au regard des montants alloués. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. C'est un sujet d'une grande complexité dans lequel je ne vais pas rentrer trop profondément. Mais peut-être juste préciser le souhait de ma part de ne pas réouvrir la guerre scolaire depuis Villeurbanne. Mais simplement d'appliquer la loi, et plutôt au bénéfice des enfants scolarisés dans l'école publique à Villeurbanne.

Le paradoxe des modalités de financement retenues aujourd'hui est que plus nous dépensons à Villeurbanne pour l'école publique, plus nous sommes obligés de dépenser pour l'école privée. Alors que ces financements que l'on pourrait qualifier de complémentaires, ou en tout cas pour venir accompagner la fragilité financière des élèves qui sont dans nos établissements... Et ce n'est pas une vue de l'esprit, nous avons la possibilité d'avoir chaque année les indices de positionnement social de chaque élève, et les écarts sont colossaux entre les établissements publics et les établissements privés.

Je n'en fais pas de procès d'intention, je dis juste que ces écarts sont colossaux et qu'il revient donc au public de financer la possibilité de venir apporter des soutiens à la hauteur de ces écarts en matière de classe sociale. C'est bien à travers ce prisme que nous souhaitons engager ce travail.

Il n'est pas possible d'imposer dans les modalités de calcul le fait que plus la collectivité dépense, plus elle doit financer un système qui, déjà, organise la séparation des enfants par le fait de rendre payante une partie de cet enseignement.

La deuxième chose que je veux dire est que si les discussions se sont un peu tendues (nous sommes en cours de contentieux avec les acteurs des écoles privées), c'est le résultat d'un positionnement ultra-offensif de l'enseignement catholique sur la ville de Villeurbanne et sur l'ensemble du diocèse, puisque c'est ainsi qu'ils désignent la répartition de leurs interventions territoriales, qui, toujours, veut essayer d'en avoir plus, y compris sur la question de la scolarisation des élèves villeurbannais qui seraient scolarisés à Lyon, dans des établissements lyonnais.

Et nous avons alerté l'enseignement privé sur le fait que s'ils allaient dans cette direction, nous ne serions plus tenus à quelque engagement que ce soit dans la manière de calculer les forfaits. C'est donc un choix délibéré de leur part qui nous conduit aujourd'hui à attendre que le droit s'exprime.

Je conclurai quand même sur le fait que si j'ai indiqué que je ne souhaitais pas que la guerre scolaire s'ouvre depuis Villeurbanne, il me semble que, pour 2027, et les échéances nationales que nous avons, ce sera un débat clé, pour que nous ayons au moins des outils clairs, adaptés, identiques sur l'ensemble du territoire national, pour définir, si la loi souhaitait maintenir cette contrepartie versée à l'enseignement privé, religieux notamment, pour que nous n'ayons pas à chaque fois à analyser localement la manière de le faire, ce qui génère beaucoup de temps perdu, beaucoup de tensions, et surtout beaucoup de risques juridiques, qui font perdre beaucoup de temps à notre administration et aux élus qui ont en charge cela.

Voilà quelques éléments que je voulais indiquer. Je ne l'aurais pas fait si je n'avais pas été pris à partie nominativement dans une interview, il n'y a pas très longtemps, sur BFM, par l'un de ces responsables. S'ils veulent que nous engagions ce débat, je me tiens à leur disposition dans d'autres enceintes que celle-ci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *15 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Votes "Abstention" :

Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! : Mesdames et Messieurs Danielle CARASCO, Gaëtan CONSTANT, Agathe FORT, Mathieu GARABEDIAN, Marc GIOUSE, Olivier GLÜCK, Alex GORRIQUER, Morgane GUILLAS, Laurent LEGENDRE, Julien RAVELLO, Jacques GERNET.

Groupe Communiste et républicains : Mesdames et Messieurs Muriel BETEND, Antoinette BUTET, Christine GOYARD-GUDEFIN, Cyril HAULAND-GRØNNEBERG.

- Adopté à l'unanimité -

2026-34. TARIFICATION DES SERVICES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE – M. Stéphane FRIoux

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-35. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-36. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-37. ATTRIBUTIONS ET SOLLICITATIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES A LA MÉTROPOLE DE LYON ET A L'ANRU POUR L'ÉQUIPE PROJET "POLITIQUE DE LA VILLE 2025" – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-38. OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES À VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE 2026 – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention et une explication de vote. Je laisse la parole aux interventions, car c'est un sujet marronnier, Madame l'Adjointe.

Pour Villeurbanne Insoumise Ensemble, nous donnons la parole à Gaëtan CONSTANT.

M. CONSTANT.- Merci, Monsieur le Maire. Collègues, habitantes et habitants de Villeurbanne, c'est dimanche, il pleut ou il fait beau. Vous avez envie de sortir de chez vous, mais vous ne voulez pas aller acheter la dernière tablette tactile à la mode ou vous pouvez vous permettre de ne pas aller travailler pour arrondir vos fins de mois.

Que pouvez-vous donc faire de tout ce temps libre ?

Voici une petite liste non exhaustive des possibilités. C'est mon cadeau pour cette nouvelle année 2026.

L'option la plus facile : aller dans l'un des parcs villeurbannais. On sait, il n'y en a peut-être pas assez pour tout le monde, mais il y en a quand même de plus en plus. Si vous avez le courage, vous pouvez pousser jusque dans les parcs lyonnais ou métropolitains. Trucs et astuces : c'est vrai que les bus ne desservent le parc de Miribel que l'été, mais vous pouvez le reste du temps prendre le tram T3 jusqu'à Grand Large et longer le réservoir à pied.

Pour continuer les visites, moi, Président, de la Région, les TER seraient gratuits le dimanche pour que tout le monde puisse facilement aller se balader et découvrir notre région. Si vous aimez les vieilles pierres, vous pourrez aller visiter la cité médiévale de Pérouges ou bien les restes de l'aqueduc de l'Yzeron à Craponne, le théâtre antique de Vienne ou encore, plus proche, ceux de Lyon : le musée Lugdunum est gratuit le premier dimanche du mois. Je peux également vous conseiller quelques balades dans les magnifiques vignes du Beaujolais.

N'oubliez pas de regarder le Viva en ligne ou papier pour connaître les sorties et bons plans du mois à Villeurbanne. Il y en a le dimanche aussi. Une petite pluie d'annonce ? Pas de problème. Plutôt que d'aller vous enfermer dans votre hypermarché préféré, pourquoi ne pas profiter à fond de votre plaid et de votre café pour refaire le monde avec votre famille, avec vos amis, ou tout simplement lire, tricoter, s'occuper de votre chien, faire des jeux de société, regarder un bon film, cuisiner, faire le ménage ou même ne rien faire du tout ?

Sur ce, je vous laisse réfléchir à votre dimanche idéal. Sans surprise, nous voterons contre cette délibération.

M. le MAIRE.- La parole est à Cyril HAULAND GRONNEBERG pour une explication de vote.

M. HAULAND GRONNEBERG.- Tout à fait, une explication de vote qui sera peut-être moins lyrique et moins poétique que celle de Gaëtan CONSTANT, j'avoue.

Comme chaque année, nous devons nous prononcer sur l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces instaurée par la loi Macron en 2015. À ce jour, a priori aucun effet bénéfique n'a été démontré pour les commerces de proximité. En effet, depuis dix ans, rien ne démontre que ces ouvertures dominicales ont des effets bénéfiques, ni pour les consommateurs, ni pour les commerces de proximité, qui d'ailleurs ne prennent généralement même pas la peine de répondre aux consultations de la Ville sur ce sujet.

À l'inverse, les effets négatifs pour les salariés sont bien documentés, notamment en termes de dégradation de conditions de travail et de « volontariat », très souvent subi, notamment dans la grande distribution, mais pas seulement.

En conséquence, nous maintenons donc notre opposition à une mesure que nous trouvons injuste et inefficace, tout en privilégiant les aides apportées aux commerces de proximité. Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE.- Merci. Je ne sais pas si cela appelle une réponse de votre part, mais allez-y, si vous le souhaitez.

Mme ROGER-SEPPI.- Déjà, merci, Monsieur CONSTANT, pour cet éventail de visites possibles sur la région. C'est effectivement un joli cadeau, un cadeau sympa de début d'année.

Nous voilà aujourd'hui, en cette fin de mandat, à conclure une séquence de délibérations qu'effectivement, M. le Maire a qualifiée de « marronnier ». C'est un sujet sur lequel nous avons, à de nombreuses reprises, rappelé le cadre légal. Celui-ci dit que le Code du travail confère aux Maires la possibilité de déroger au principe du repos dominical, après délibération du Conseil Municipal, et que cette dérogation peut aller jusqu'à 12 dimanches par an et permet aux communes d'adapter la réglementation aux réalités locales.

Nous avons rappelé à chaque Conseil ces réalités locales : crise sanitaire, crise économique successives, baisse du pouvoir d'achat, inflation durable, hausse continue des coûts d'exploitation, qui ont fragilisé depuis 2020 les commerces physiques, particulièrement ceux de proximité. À Villeurbanne, cette situation a été encore aggravée par l'impact des chantiers, qui ont inévitablement fragilisé certains commerces locaux.

Comme vous, nous sommes attachés au droit au repos dominical, et nous sommes favorables à la réduction du temps de travail, mais nous sommes aussi profondément attachés au maintien du commerce physique dans notre ville. Nous voulons lui donner les moyens de traverser ces difficultés et de faire face à une concurrence en ligne bien souvent déloyale, qui, elle, ne ferme jamais, ni le dimanche, ni la nuit, ni les jours fériés.

Et même si, dans les faits, effectivement, vous avez raison, l'ouverture dominicale n'augmente qu'à la marge la consommation, même si peu de commerces utilisent cette possibilité, nous faisons le choix de leur laisser cette liberté, et ceci en deçà du maximum autorisé. Nous agissons strictement dans le cadre de la loi, en ayant d'ailleurs réduit dès le début du mandat le nombre de dimanches, qui était de 11 auparavant.

Votre groupe politique peut bien sûr faire le choix, Monsieur CONSTANT, de porter une évolution de la loi et demander à vos parlementaires de porter ces modifications. Mais cela suppose aussi d'apporter en parallèle de véritables outils de soutien et de protection du commerce physique, car ces outils manquent aux communes. Aujourd'hui, effectivement, nous assumons ce choix. Si besoin, il reviendra à la prochaine majorité d'opérer d'éventuels autres choix, en ayant, je l'espère, toujours à cœur de concilier repos dominical et maintien des commerces de proximité. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. J'allais presque dire que vous allez nous manquer, Gaëtan, mais ce serait pris comme si j'anticipais des choses sur ce qui allait se passer. Donc, je ne dis rien.

Nous ne nous mettons pas d'accord sur ce mandat sur la question du travail du dimanche. Merci pour les interventions des uns et des autres. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *14 voix contre.* Il est approuvé.

Votes "Contre" :

Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! : Mesdames et Messieurs Danielle CARASCO, Gaëtan CONSTANT, Agathe FORT, Mathieu GARABEDIAN, Marc GIOUSE, Olivier GLÜCK, Alex GORRIQUER, Morgane GUILLAS, Laurent LEGENDRE, Julien RAVELLO, Jacques GERNET.

Groupe Communiste et républicains : Mesdames et Messieurs Muriel BETEND, Christine GOYARD-GUDEFIN, Cyril HAULAND-GRØNNEBERG.

Madame Antoinette BUTET ne participe pas au vote.

- Adopté à la majorité -

2026-39. RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2026 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Sébastien CHATAING, Ikhlef CHIKH, Morgane GUILLAS, Mohamed Ali MOHAMED AHAMADA.

- Adopté à l'unanimité -

2026-40. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR CRITÈRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2026 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Monsieur Mahrez BENHADJ ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-41. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 EN FAVEUR DES CRÈCHES ET ASSOCIATIONS PORTEUSES DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Madame Cristina MARTINEAU ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-42. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Monsieur Sébastien CHATAING ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-43. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DEUX STRUCTURES ASSOCIATIVES PARTENAIRES: ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE LYONNAISE ET ASSOCIATION EBULLISCENCE DANS LE CADRE DE LEURS CONVENTIONS TRIENNALES – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2026-44. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE BUERS CROIX-LUIZET (ACBCL) LAURÉATE DU BUDGET PARTICIPATIF 2025 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je suis en départ. Je vais donc demander à Mme la Première Adjointe de mettre aux voix les prochains rapports.

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE et Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

2026-45. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE POUR L'ANNEE 2026 ET PROLONGATION DE LA CONVENTION – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Cédric VAN STYVENDAEL, Muriel BETEND, Paul CAMPY, Yann CROMBECQUE, Julien RAVELLO, Anaïs D'HOSTINGUE, Caroline ROGER-SEPPI

- Adopté à l'unanimité -

2026-46. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Floyd NOVAK, Cédric VAN STYVENDAEL, Stéphane FRIOUX, Christine GOYARD GUDEFIN, Mathieu GARABEDIAN, Aurélie LOIRE, Sylvie DONATI, Jacques GERNET, Yann CROMBECQUE.

- Adopté à l'unanimité -

2025-47. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'OFFICE VILLEURBANAIS DES PERSONNES ÂGÉES ET RETRAITÉES (OVPAR) – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Mesdames et Messieurs Antoinette BUTET, Cristina MARTINEAU, Antoine PELCE ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre Conseil. Je vous donne rendez-vous en février pour le dernier Conseil Municipal de cette mandature. Merci à vous. Très bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 15.)

Signature du/de la secrétaire de séance

Villeurbanne, le 23 février 2026

Nathaniel GARABEDIAN

